



DOCUMENT D'ORIENTATIONS

- 1 - Diagnostic
- 2 - Atlas
- 3 - Orientations**
- 4 - Déclinaisons

Charte

DU

PAYS DU LIBOURNAIS

Introduction

s'Engager et Agir pour progresser ensemble

Notre Charte va bien au delà de l'exposé de principes.

Pour construire ensemble et ainsi affirmer notre existence en tant que territoire porteur d'un projet collectif, il nous faut d'abord exprimer dans la durée

notre engagement pour le Libournais,

Nous voulons ainsi affirmer la position de charnière du Pays du Libournais et lui assurer un rôle actif dans l'aménagement et le développement durable de son territoire. Pour ce faire, nous organiserons rationnellement le choix et la mise en œuvre des priorités, des grands équilibres.

Nos engagements seront naturellement aussi

d' agir pour le Libournais

afin de servir :

notre **Identité**

les **Equilibres et l'Équité**

la **Solidarité**

l'**Excellence**

Notre Pays, le Libournais

**notre
engagement
pour le Libournais**

L'avenir du Pays du Libournais repose sur l'affirmation collective d'une volonté constante et unanime : le territoire revendique une place, un rôle, une exigence dans tous les débats d'aménagement et de développement girondins et aquitains.

A la rencontre de l'espace rural et urbain qui en constitue l'originalité, le territoire s'organise autour d'une ville centre importante, Libourne, appuyée sur un maillage dense de bourgs dynamiques et de bassins de vie structurants. Doté également d'infrastructures routières majeures, enjeux fondamentaux pour le développement régional, le Libournais constitue ainsi un territoire unique qui conforte la capitale régionale.

Le Pays du Libournais se présente comme un réel bassin d'habitat et d'emploi offrant une gamme complète de commerces et services et d'activités diversifiées. Son cadre de vie de qualité et ses terroirs riches fortement identitaires, dessinent un territoire aux caractéristiques fortes sur lesquelles il doit s'appuyer afin d'envisager un développement ambitieux, nourri de l'ensemble de ses vertus.

Le Pays du Libournais doit se doter de cadres prospectifs et opérationnels qui guident ce développement, en veillant particulièrement à garantir une harmonie et une réelle maîtrise dans la gestion des espaces, mais aussi à assurer aux citoyens habitant ce territoire un environnement social et culturel propice à leur épanouissement personnel et professionnel, sans aucune exclusion. Le territoire entend ainsi affirmer ses identités, ses équilibres internes et externes, et démontrer par là même la valeur des synergies émanant de ses acteurs locaux, de ses professionnels et de ses élus.

AFFIRMER LA POSITION CHARNIERE DU PAYS ET LUI ASSURER UN ROLE ACTIF DANS L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE SON TERRITOIRE

Consacrer le positionnement stratégique du Libournais autour de ses infrastructures routières majeures

Un territoire polarisé et ouvert

Le Libournais s'appuie sur un réseau routier organisé autour de deux axes historiques majeurs qui suivent ses vallées (Dordogne et Isle), la RN89 et la RD936, dont les tracés ont toujours constitué deux pivots structurant le développement de l'habitat et des activités économiques du territoire.

Ils ont en effet historiquement contribués à l'animation et au fonctionnement interne de ce territoire, mais aussi au développement de la métropole bordelaise.

Ils représentent aussi un facteur d'ouverture et d'échanges économiques :

- En favorisant l'accessibilité à la capitale régionale par l'arrière Pays aquitain (et notamment le Département de la Dordogne),
- En ayant constitué, pendant longtemps, les seules voies d'accès depuis Bordeaux aux régions du massif central et de l'Est de l'hexagone

La plupart des autres voies structurantes et d'envergure extra-territoriale traversant le Libournais sont d'ailleurs également raccordées à ces deux principaux axes et les renforcent : axes Nord-sud reliant le Sud Charente et le Haut-Entre-Deux-Mer (RD910 et RD674, RD670 et RD17) et axes Est-ouest vers le Blayais et l'A10 (RD10, RD670 et RD18) pour ne citer que les plus importants.

La convergence des deux axes et la forte concentration des flux de véhicules sur Libourne érige la ville centre du Pays comme la Charnière de ce réseau routier Nord Est aquitain et d'une partie de celui du Sud Charente en direction de Bordeaux. Ceci contribue à polariser l'espace à l'échelle du Pays et le confirme, aujourd'hui et dans l'avenir, en position stratégique, comme le passage obligé pour les échanges départementaux, régionaux et internationaux.

Le réseau routier est une des clés du développement en Libournais pour le confortement de ses équilibres et de ses échanges, et au delà, pour ceux de la région.

Un axe structurant facteur de développement : l'A89

L'A89, nouvel axe structurant du Libournais, contribue à réduire les distances-temps dans les directions de Bordeaux et de Périgueux et favorise ainsi les échanges marchands et de population. Les relations domicile-travail entre le Libournais et la CUB se développent, concrétisant ainsi les liens indéniables entre notre territoire et l'agglomération voisine.

Par conséquent, l'urbanisation se développe et continuera à se développer le long des axes majeurs, notamment dans la vallée de l'Isle, ce qui induira une évolution des services publics et privés et de l'offre commerciale.

De même, l'ouverture de l'autoroute rend notre territoire plus performant en créant des conditions favorables à l'accueil d'entreprises et d'activités économiques nouvelles, de plus en plus orientées sur les marchés internationaux. L'ouverture de l'A89 confirme le rôle historique et stratégique du Libournais pour le développement régional et l'établit comme carrefour Nord aquitain pour les interconnexions A10/A89/A62.

Ces liaisons des autoroutes A10 et A62 à l'autoroute A89 confirmeront son rôle majeur pour l'Aquitaine mais aussi, les régions de l'arc Atlantique, permettant de les relier à de grandes métropoles (Toulouse ou Lyon par exemple) et plus largement à l'Est de l'hexagone et au-delà, à l'Europe centrale.

Le Libournais entend donc jouer un rôle actif dans ce sens en affirmant que ces liaisons sont des axes stratégiques majeurs pour l'aménagement de son territoire, mais aussi du territoire régional.

Le contournement de Bordeaux et les interconnexions des autoroutes A10, A89 et A 62

Cette approche stratégique est d'autant plus fondamentale pour l'avenir des libournais et des aquitains si l'on considère la réalisation future du grand contournement autour de l'agglomération bordelaise. Deux hypothèses tracé seront en débat : l'une par l'Ouest et le Médoc, l'autre par l'Est et le Libournais. Considérant ces alternatives, les répercussions pour le Pays du Libournais ne sont pas les mêmes.

Le Pays du Libournais tient compte de ces perspectives et entend affirmer clairement son positionnement en participant activement aux débats d'aménagement du territoire qui doivent avoir lieu à ce sujet (Commission nationale du débat public), partant du principe que ce contournement doit répondre à des enjeux aussi bien européens et nationaux qu'à une réalité de structuration régionale et locale.

Au-delà des transformations et des conséquences environnementales, économiques et sociales envisageables, des enjeux fondamentaux d'aménagement, d'équilibre et d'ouverture sont liés à la réalisation de ce grand contournement. Celui-ci doit permettre de faciliter le transit trans-aquitain afin d'offrir aux usagers et aux marchandises la possibilité de rejoindre le Sud de l'Europe et la péninsule ibérique en des délais réduits et une sécurité améliorée.

Ces relations, souffrent aujourd'hui de la faiblesse du réseau routier le long de la côte Atlantique : la RN10 est un axe à améliorer, à renforcer et à sécuriser. Aussi, le grand contournement de Bordeaux doit servir cet enjeu et s'inscrire dans une stratégie d'ouverture européenne et non dans une logique qui privilégierait seulement un raccordement des régions de l'Ouest et du Nord-Ouest français à celle de l'agglomération Toulousaine ou du sud-Est de la France.

Il s'agit, conscient des besoins infra-nationaux d'irrigation et de connexions, de s'engager pour une ouverture de notre région et des régions de l'Arc Atlantique vers le Sud de l'Europe et ainsi de faire du contournement de Bordeaux une opportunité pour un développement "bicéphale" en jouant autant sur l'ouverture européenne et le renforcement de l'Arc Atlantique que sur une consolidation des relations nationales par l'intérieur.

Quoi qu'il en soit, le choix du passage à l'Ouest ou à l'Est de l'agglomération bordelaise devra tenir compte de l'urgence et des obligations d'interconnexions par le Libournais entre les autoroutes A10, A89 et A62 qui ouvriront la liaison Ouest-Est européen.

Un rôle nodal en matière d'infrastructure ferroviaire

La concentration de flux de voyageurs sur Libourne, le rôle nodal en matière de transports ferroviaires joué par le Libournais, implique qu'une attention particulière soit portée à la réalisation des orientations du programme de développement ferroviaire établi par le Conseil Régional d'Aquitaine (TER), et au développement des liaisons ainsi envisagé depuis le Libournais et vers le Libournais.

De la même façon, le Libournais doit s'assurer de conserver un niveau de service de qualité en matière de liaison à grande vitesse, et s'assurer que Libourne ne soit pas considérée comme une desserte secondaire.

Le Pays souhaite d'ailleurs se positionner auprès des Pouvoirs Publics pour que le planning prévisionnel envisagé par Réseau Ferré de France soit revu en tenant compte des priorités du territoire.

Un rôle d'équilibre aux côtés de la capitale régionale

La proximité de Bordeaux, capitale régionale, est une spécificité déterminante pour le Pays du Libournais qui conditionne en partie les enjeux d'aménagement pour ce territoire.

Or le positionnement du Libournais se définit de façon positive par le rôle d'équilibre qu'il se doit d'assumer aux cotés de Bordeaux, rôle qui s'appuie sur un raisonnement dialectique :

- Le Libournais est tout d'abord un territoire à part entière, organisé autour d'une ville centre qui s'appuie sur les petites villes et bourgs centre qui structurent son arrière Pays.

- L'agglomération bordelaise est une métropole qui se développe et s'étale sur les territoires environnants. Mais dans le même temps, elle se trouve dans une situation particulière qui peut se traduire entre autres par une polarisation moindre en comparaison à d'autres capitales régionales (Toulouse ou Nantes par exemple). Sans réel arrière-pays de proximité ou avec des Pays souvent lointains et plus tournés vers d'autres agglomérations, les fonctions de la métropole bordelaise se trouvent, par incidence, amoindries.

Pour cette raison, le Pays du Libournais se positionne comme un territoire qui peut conforter la capitale régionale, notamment en développant une offre complémentaire à celle-ci en matière d'éducation, de recherche d'excellence, de technologie, de communications,....

L'urbanisation est un phénomène déterminant dans le positionnement du Libournais aux cotés de Bordeaux. Le Pays doit tirer partie de cette spécificité dans le cadre de la stratégie qu'il souhaite adopter, à l'avenir, en matière d'aménagement de son territoire.

La métropolisation

Elle s'est traduite par une concentration des activités et de la population sur Bordeaux ce qui a contribué à son « hyper-croissance ».

En Libournais, l'existence de Libourne, qui offre des services centraux à une population dépassant largement ses limites communales, a permis d'éviter que ce phénomène ne devienne chronique.

Cependant, l'attractivité de Bordeaux sur la localisation des hommes et des activités reste une réalité et pèse particulièrement sur le Pays du Libournais.

Autour de sa ville centre, le Pays veille à préserver ses propres capacités de développement et à consolider ses services centraux indispensables à l'ensemble de son territoire et notamment à son arrière Pays.

L'étalement urbain

Par ce phénomène consécutif au premier, l'urbain s'étale sur le rural ou le semi-rural comme dans notre cas. La périurbanisation autour de Bordeaux pénètre ainsi le Libournais.

Si des craintes liées à ce processus existent, nier cette évolution n'est plus possible. Par contre, il est également inconcevable de subir ce processus. Au contraire, cette réalité, est parfaitement entendue et intégrée par l'ensemble des acteurs agissant pour le développement du Libournais, déterminés à s'accaparer ce phénomène et à engager une logique active afin d'en maîtriser les impacts et d'affirmer le rôle charnière du Libournais, comme lieu de vie et d'emploi à part entière. Le développement de l'urbanisation, est considéré comme un atout, un mouvement sur lequel le Libournais veut s'appuyer. Au-delà, le Libournais souhaite réussir l'intégration des nouvelles populations qu'elles viennent de l'agglomération bordelaise ou d'autres territoires.

Un territoire entre monde rural et urbain

La présence d'une ville centre de dimension moyenne, d'un arrière-pays à vocation plus rurale mais structuré par un maillage de bourgs centres et de petites villes assez développées, l'étalement de la Communauté Urbaine de Bordeaux vers le Libournais, contribuent à qualifier ce territoire de « rurbain ». La conjugaison en Libournais entre le monde urbain et les territoires ruraux de notre arrière Pays ou de nos voisins du Périgord et de la Charente implique une réflexion autour des complémentarités à établir entre ces deux types d'espaces et des moyens à mettre en œuvre pour les harmoniser.

Conforter les interdépendances nécessaires entre Libourne et son arrière Pays

Libourne, ville sous-préfecture, assure une fonction centrale au sein du Pays du Libournais. De nombreux services d'Etat, municipaux ou privés confortent son attractivité sur l'ensemble de l'arrondissement.

De même, la présence de pôles économiques et industriels majeurs, l'existence d'un tissu commercial dynamique et diversifiés (commerce urbain et centres commerciaux) ont défini durablement des rapports de centralité en matière d'emploi et de consommation entre l'arrière Pays Libournais et sa ville-centre.

Une ville centre au cœur du dispositif territorial

La ville centre offre une multitude de services, elle les modernise, les renforce. Or ceux-ci concernent tout l'arrondissement et même souvent au delà. Le Libournais a besoin de Libourne comme ville-centre, locomotive du développement, lieu d'implantation et de rassemblement de la plupart des grands services.

La réussite de l'ensemble du Libournais est liée à la réussite de Libourne.

Par ailleurs, Libourne se trouve en position d'interface entre deux formes de développement, non exclusives l'une de l'autre, que l'on peut globalement identifier en Libournais :

- Un développement économique plutôt concentré le long de la Vallée de l'Isle (plus de 60% des emplois industriels et environ 30% des entreprises de l'arrondissement)
- Un développement touristique et viticole plus axé sur la Vallée de la Dordogne.

A la croisée des voies structurantes, avec une zone d'influence large (débordant même sur la Dordogne et les Charentes) Libourne est la ville la plus attractive du département après Bordeaux.

Elle est naturellement le lien permettant d'unifier le Libournais et les divers espaces d'activités et d'attractivité qui le composent.

Libourne est ainsi au cœur du dispositif territorial. Le Pays doit donc s'organiser en s'appuyant nécessairement sur sa ville-centre, tout en veillant à ce que les fonctions de Libourne soit correctement relayées et complétées par les petites villes et bourgs dynamiques du reste de l'arrondissement.

Des bassins de vie structurants garant des équilibres du Libournais

Les autres pôles du territoire, avec leurs commerces et leurs services, sont en effet indispensables au développement du Pays et de sa ville centre. Ils assurent l'animation de leurs territoires respectifs, dans un rôle d'équilibre reconnu.

Car il est également évident que Libourne a besoin de son territoire environnant : c'est l'espace dans lequel elle trouve naturellement ses racines, ses sources, de part les relations de longue date qu'elle a su entretenir avec cet arrière Pays. Il faut donc un territoire dynamique autour de Libourne. Elle n'a, en effet, pas vocation à assurer tous les services et à satisfaire tous les besoins de la population de l'arrondissement, si ce n'est par ses services centraux d'envergure qui en font la spécificité.

Rien ne pourra se faire de manière cohérente, équilibrée et partagée sans Libourne, mais Libourne ne peut pas non plus se développer sans son arrière Pays. Il est donc primordial que se confortent, les liens de solidarité, de partage et d'équilibre entre Libourne et les principaux pôles de l'arrondissement autour desquels se sont constitués des bassins de vie :

- Les trois principaux que sont Coutras, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande, trois pôles à conforter, qui dessinent un Libournais « polycentrique »,
- Les autres bourgs centre sur lesquels une politique particulière doit être menée, que ce soit les chefs-lieux de canton (Branne, Pujols, Lussac, Fronsac, Guîtres), les villes émergentes (Saint-Denis-de-Pile, Izon, Pineuilh), sans oublier ceux qui maillent le reste du territoire (Saint-Emilion, Rauzan, Saint-Seurin-sur-l'Isle)

Ces pôles ont d'ailleurs générés une forme d'appartenance par les relations domicile-travail qui s'y développent et les services qu'ils offrent.

Ces divers territoires de vie, dessinent ainsi une solidarité intercommunale de fait qui s'est souvent organisée institutionnellement à un premier niveau, celui du local, avec la création de Communautés de Communes. A un second niveau (échelle du Pays), les interdépendances entre ces bassins de vie et Libourne se sont développées et doivent être évidemment confortées. Dans l'avenir, la coopération intercommunale devra s'adapter en tenant compte de la réalité de ces équilibres, des relations permanentes et réciproques de solidarité entre la ville centre et les pôles d'équilibres, qui impliqueront, pour ces derniers, qu'ils assument pleinement leur rôle dans ce dynamisme collectif.

Pour cette raison, et si dans un premier temps la coopération intercommunale doit être confortée sous sa forme actuelle afin de permettre d'asseoir ces relations, notamment à travers le Pays, elle devrait ensuite être envisagée en recherchant une intégration toujours plus forte, à l'échelle « intercommunautaire » d'une agglomération qui s'organise historiquement autour de Libourne, tout en tenant compte de la configuration particulière du Pays avec des bourgs centre et petites villes qui restent des pôles de service à part entière et devront jouer pleinement ce rôle structurant. Cette réflexion est indispensable dans toute vision prospective et à long terme du développement territorial.

Le Pays du Libournais est naturellement ouvert et naturellement dynamique et se positionne comme un territoire à part entière. Il bénéficie d'une rente de situation particulièrement favorable à son développement, et d'une population dense (plus de 100 habitants/Km²). La proximité d'un pôle régional en expansion, l'équilibre interne assuré par un espace rural composé d'une ville-centre structurante et d'un maillage de petites villes dynamiques, le développement d'infrastructures d'envergure nationale et internationales et la position stratégique de nœud de réseau jouée par le Libournais, mais aussi son rôle charnière à la rencontre de deux modes d'occupation de l'espace, contribuent à faire de ce territoire en pleine ouverture, un réel atout pour le département et la région.

Cette ouverture est à conforter pour servir le développement à long terme du Nord-Est aquitain et girondin, tant vers l'extérieur, par une amélioration de l'accessibilité pour le Libournais à des pôles majeurs de l'hexagone et au-delà, que vers l'intérieur, avec un territoire de qualité qui, profitant de cette situation stratégique, est ouvert aux hommes et aux activités.

- afin de tempérer le phénomène de métropolisation sur la capitale régionale et de jouer pleinement notre chance dans la localisation préférentielle des hommes, des activités et des services ;
- afin de gérer activement, sur notre territoire, le processus d'étalement urbain autour de Bordeaux ;
- afin d'organiser de façon efficace la complémentarité entre monde urbain et monde rural ;
- afin de concrétiser l'ouverture vers l'extérieur de notre territoire et de profiter de la réduction des distance-temps liée à l'amélioration des infrastructures routières nouvelles et à venir,

Le Pays du Libournais s'appuie sur :

- La dynamique locale impulsée depuis plusieurs années autour de divers regroupements intercommunaux. Leur structuration doit se poursuivre et leur coopération doit s'organiser dans l'espace, notamment à travers le Pays, fédérateur et dans le temps à travers l'acquisition de compétences et une plus forte intégration. Il sera notamment nécessaire de s'interroger sur la dimension, l'évolution et l'organisation de l'intercommunalité dans le futur, sur ce territoire dont la configuration permettrait de s'organiser dans ou autour d'une agglomération
- La régulation contractuelle, à travers son contrat de Pays et l'affirmation de sa réalité identitaire, afin que tous les acteurs de ce territoire déploient des stratégies communes qui doivent reposer sur un principe d'autodétermination
- La planification, comme mode de gestion du projet, afin d'articuler ces stratégies dans le temps et dans l'espace et d'assurer leur traduction opérationnelle à travers des outils volontaristes d'aménagement du territoire (Cartes communales, Plan Locaux d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de Transport,...)

POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE RATIONNEL ET CONSTRUIT

Le Pays du Libournais, au regard de sa configuration territoriale et de sa position dans le contexte régional, revendique une démarche locale volontaire d'aménagement du territoire. Sans s'opposer aux réalités de l'évolution territoriale liée à la proximité de la métropole, mais en s'organisant de façon constructive aux cotés de l'agglomération bordelaise, elle vise à fédérer les acteurs locaux du développement dans le but de qualifier et d'ordonner les liens entre le Pays, à caractère souvent rural, sa ville-centre et les espaces périurbains qui se développent autour de celle-ci. L'équilibre territorial girondin et Nord Est aquitain, dépendent dès aujourd'hui et dans le futur de cette capacité locale à renforcer nos solidarités.

Des priorités en matière de développement : un territoire qui s'organise et gère ses espaces dans leur diversité

Le Libournais, comporte des atouts intrinsèques nombreux qui doivent favoriser son développement durant les années à venir et constituent à ce titre les clés de sa stratégie en matière d'aménagement.

Intégrer l'environnement dans nos pratiques pour rejoindre l'intérêt général

Paysages de caractère, espaces spécifiques à fortes valeurs environnementales (forêts, zones humides, paysages viticoles...), ressources de qualité (eau souterraine, rivières,...) se complètent et s'associent en Libournais devenant ainsi une force qu'il nous faut préserver. Ces atouts constituent en effet des facteurs d'attractivité forts pour un territoire proche d'une agglomération importante, dont les habitants recherchent souvent des espaces plus préservés de l'urbanisation que leur lieu de vie, mais aussi des éléments qui offrent une qualité de vie indéniable aux libournais.

La qualité écologique de nos ressources et la valeur esthétique de nos espaces sont non seulement bénéfiques pour notre cadre de vie, mais constituent aussi, des atouts de développement économique, touristique et d'identité culturelle. Leur protection et leur mise en valeur sont donc devenues une impérieuse nécessité, tant pour ces enjeux d'attractivité que pour garantir à chacun des libournais son droit à vivre dans un environnement de qualité.

La préoccupation de développement durable doit alors nous conduire à favoriser l'émergence d'une "économie de l'environnement". Des démarches prospectives et opérationnelles, sous forme de Charte, de plan ou de contrat deviennent nécessaires afin d'établir les cadres qui nous permettront de qualifier ces différents types d'espaces, les valeurs environnementales qui s'y attachent et de gérer nos ressources.

La nécessité de prévoir et de prévenir les problèmes environnementaux, de gérer nos ressources naturelles dans un but de préservation pour les générations futures, mais aussi le besoin de rapprocher les problématiques de développement et d'environnement imposent le décloisonnement des interventions et une approche transversale.

Toute action mise en œuvre localement doit ainsi être conçue sur une approche globale. Pour cette raison, le territoire du Pays constitue une échelle pertinente d'action qui nous permet :

- De catalyser et de fédérer les initiatives locales dans de multiples domaines (gestion de l'eau, des déchets, des paysages...) afin de mieux les gérer localement mais aussi d'afficher nos valeurs, nos principes et nos enjeux face aux choix inhérents à un contexte plus global,
- D'intégrer ces enjeux environnementaux locaux dans une dimension extra-territoriale, en relation étroite avec les territoires voisins. Cet engagement est un facteur d'efficacité indispensable à la gestion notre patrimoine environnemental et sa transmission dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, la prise en compte de l'environnement, latente dans les textes de loi, les procédures et l'esprit de chacun éclaire nos choix. Cet engagement légal et moral n'est pas subit mais intégré au processus de développement local. De contrainte, l'environnement devient un capital, le support d'un développement durable effectivement maîtrisé. Mal identifié, un territoire banal n'est pas un espace moteur. Il ne suscite pas l'adhésion, ni le désir de le respecter, d'y vivre ou d'y entreprendre. Préserver et développer ce capital répond ainsi à trois enjeux majeurs pour le Libournais:

- La préservation de nos ressources dans un but conservatoire et de transmission
- La valorisation de nos atouts dans un but offensif et promotionnel
- L'organisation spatiale dans le but de qualifier les espaces, de les gérer dans leur diversité et d'affirmer nos volontés

Organiser les acteurs et rééquilibrer les espaces en matière de développement touristique.

La mise en œuvre d'une politique touristique dynamique nécessite comme préalable une organisation et une structuration sans faille de ces missions. Les nouvelles intercommunalités, en se dotant de la compétence tourisme, permettront au territoire de disposer d'un maillage cohérent et équilibré en matière d'offices de tourisme. Ce maillage est un outil indispensable pour organiser et accompagner fermement et de façon concertée une politique de développement touristique ambitieuse.

Par ailleurs, un rééquilibrage spatial du développement touristique est à envisager en s'appuyant sur des espaces nouveaux à investir. Le potentiel touristique du territoire du Libournais, et plus particulièrement le potentiel que constituent les rivières et les forêts, est en effet encore largement en friche. Ces espaces présentent pourtant des atouts précisément identifiés, et répondent à des attentes fortes des clientèles touristiques et de la population locale en matière de loisirs et d'activités de pleine nature.

Ils offrent par ailleurs une réelle opportunité en terme d'aménagement du territoire. En effet, ils permettent d'envisager simultanément la diversification de l'offre et un rééquilibrage territorial des retombées économiques de l'activité touristique. Pour cela il est nécessaire d'organiser et d'accompagner leur développement :

En matière de tourisme fluvial, il est plus particulièrement nécessaire de mettre en œuvre des politiques concertées et solidaires, fondées sur la notion d'interdisciplinarité. Le développement du tourisme fluvial est à triple titre un grand enjeu prioritaire pour le territoire. D'une part il conduira les Libournais à redécouvrir leurs rivières, leur histoire et leur identité. D'autre part, il favorisera les ré-équilibres spatiaux qui sont aujourd'hui nécessaires, et enfin, c'est le domaine dans lequel on peut espérer les marges de progression et les effets de levier les plus importants en terme d'économie touristique.

Renforcer nos efforts de structuration de l'habitat en particulier au bénéfice des centres bourgs

L'habitat se développe et va se développer sous la pression urbaine. La maîtrise de son développement et de son organisation spatiale est fortement souhaitable dès à présent et pour l'avenir au regard des enjeux que cet objectif recouvre. Les besoins en Libournais sont très importants et divers selon les publics, les domaines d'activités, les zones géographiques. Les réponses sont aujourd'hui très souvent ponctuelles et essentiellement communales, sans corrélation ni stratégie à des échelles territoriales plus vastes qui permettraient la mise en perspective des besoins globaux et des solutions potentiellement envisageables. Cette démarche collective doit répondre au mieux aux besoins de la population sans nuire au développement à long terme du territoire. Par ailleurs, l'habitat et les espaces publics sont un des champs d'intervention de choix de la "puissance publique" pour agir sur l'attractivité des territoires.

Ces enjeux sont au cœur du développement du Libournais de demain. Pour accompagner favorablement et soutenir les évolutions locales, nous considérons que l'habitat doit s'appuyer dans l'avenir sur une réflexion à l'échelle du Pays en prenant en considération les besoins potentiels de chacun des sous-bassins le constituant. L'objectif est de co-construire, avec l'appui de chaque intercommunalité, une répartition équilibrée de l'offre de logements répondant aux besoins détectés pour chacune d'elles pour les 10 à 15 prochaines années. A cette fin, une réflexion approfondie autour des besoins, au regard des contraintes et des atouts est nécessaire : un outil existe, le Programme Local de l'Habitat.

Au cœur de cette affirmation de la place centrale de l'habitat dans la politique globale de développement, deux domaines retiennent plus particulièrement notre attention de responsables politiques :

- le logement social
- la reconquête et la requalification des centres bourgs

De très nombreuses familles attendent la possibilité d'accéder à un logement social : nous nous engageons à travailler à l'accroissement du parc, et dans ce contexte à mobiliser l'ensemble des partenaires pouvant nous soutenir dans cette voie, au premier rang desquels l'Etat. Si le terme de logements sociaux recouvre des réalités diverses, notre souci est de répondre à la demande des familles aspirant à un logement adapté et décent pour leurs besoins, dont par exemple les jeunes en couple ou non, mais également des publics plus spécifiques, en situation d'urgence du fait d'une situation économique, familiale ou personnelle très dégradée.

Cette priorité doit également se comprendre au regard d'une offre insuffisante qui a entraîné le maintien, voire le développement d'un parc de logements privés très inconfortables aux mains de gestionnaires privés, parfois peu scrupuleux, dont nombre de familles sont souvent contraintes de se contenter.

Seules des actions de développement de l'offre sociale de qualité permettra à terme de limiter le marché de ces logements de fortune, et d'envisager d'engager ces propriétaires vers une réhabilitation de leurs biens, poussés par l'élévation de la qualité des offres du marché local.

Enfin, nous considérons que ces efforts de développement des logements sociaux doivent en priorité se réaliser en centres bourgs, ce qui sous-entend la mise en place de politiques de reconquête de bâti ancien inoccupé, voire d'opérations de démolition-reconstruction structurantes. Renforcer les centres bourgs dans leur fonction d'accueil de population, nous permet de conforter notre souhait de disposer de bourgs structurants, relais de la ville centre, dans lesquels les fonctions économiques et sociales (commerces de proximité, services publics, espaces publics) réunies apporteront aux habitants un cadre de vie satisfaisant favorisant les liens sociaux.

Planifier et harmoniser l'utilisation et la gestion des espaces pour fortifier la compétitivité économique

L'histoire du bordelais a érigé Libourne en capitale du vin, autour des appellations prestigieuses des vignobles environnants et de la puissance économique que celles-ci ont induites ; non seulement directement, au niveau des grands crus, des châteaux, des producteurs indépendants ou des coopératives, mais aussi par toutes les activités connexes (machinisme, tonnellerie, emballages, bouteilles, imprimerie) qui ont su se développer, ici, comme nul par ailleurs.

Cette spécialisation réussie du tissu économique local autour de la filière vitivinicole représente, dans un contexte de prospective économique, un facteur de fragilité au sens où l'on se retrouve en situation de dépendance économique, par rapport à une « monoculture ».

Une des faiblesses de l'économie du Libournais est son absence de diversification, et sa trop forte imbrication. Ainsi, pour plusieurs des entreprises industrielles performantes implantées en Libournais, comme d'ailleurs pour bon nombre de P.M.E., dans des secteurs comme ceux du bâtiment, du commerce ou des services, l'activité exercée demeure liée, et donc dépendante, directement ou indirectement, de l'activité de la filière viti-vinicole.

Les quelques fleurons industriels, au rayonnement international, et aux activités plus singulières, ne permettent pas de parler encore d'une véritable diversification du tissu économique local, tout du moins capable d'éviter une dépendance trop exclusive par rapport au secteur économique dominant et, donc, une évidente fragilité.

Le premier semestre de l'année 2003 illustre cette inquiétude, au moment où des périls menacent la viticulture régionale et plusieurs opérateurs, fragilisés par la mévente des productions et les déséquilibres actuels constatés sur les marchés (notamment français).

Dès le départ, le projet économique commun du Pays du Libournais doit être construit, bien évidemment, à partir des attentes spécifiques de chaque branche de l'activité économique et des potentialités du territoire. Ainsi, il convient, en premier lieu, de développer l'économie locale, à partir de ses ressources territoriales.

L'objectif est alors de valoriser le développement des petites et moyennes entreprises, qui constituent l'essentiel de notre tissu économique, bien sûr en raison des avantages générés par leur taille (souplesse, facilité de prise de décision, capacité à investir des niches), mais en plus, en suppléant les inconvénients liés aussi à ce problème de taille, qui est la difficulté à engager des investissements lourds, celle aussi de répondre à des grosses commandes veilles sur les marchés. L'intégration européenne et la mondialisation, nous impose la qualité et la performance ; la concurrence nationale et mondiale inhérente, nous impose à son tour la coopération locale. Dès lors, nous souhaitons encourager le rapprochement des entreprises libournaises de la filière viti-vinicole dans un objectif de mutualisation de leurs fonctions, de production d'un environnement économique efficient, et de communication porteuse d'exemplarité. Par cela, le Libournais renforcera sa vocation identitaire, sur laquelle pourront s'appuyer les acteurs économiques locaux, pour entrevoir leur développement.

Cependant, et parallèlement, une stratégie de diversification des activités est à concevoir, à partir de la capacité qu'auront, ensemble, les acteurs politiques et socio-économiques du Libournais, dans le cadre de leurs responsabilités respectives, à générer un développement exogène, par l'arrivée d'investisseurs extérieurs, rendu possible à partir de la promotion et de la valorisation, des atouts spécifiques du Libournais (ses potentialités d'implantations nouvelles d'activités économiques, ses équipements performants, ses structures d'accueil, sa structuration intercommunale, ...), et de sa rente de situation (et sa proximité d'une grande métropole régionale, avec ce que cette proximité offre en matière de services aisément accessibles, tels que par exemple, les universités, les équipements hospitaliers, les liaisons routières, ferroviaires, aériennes et numériques).

Globalement, des cadres prospectifs et stratégiques, notamment de maîtrise du foncier s'imposent, afin que le Libournais soit en capacité d'offrir à chaque entreprise, quelque soit son orientation technico-économique, des espaces adaptés à leurs activités et à leur développement et ce faisant, d'arbitrer les conflits d'usage potentiels.

Fortifier nos liens sociaux pour en finir avec l'exclusion

Les enchaînements qui conduisent à l'exclusion ne s'enclenchent pas par hasard. Plusieurs éléments contribuent à amplifier les processus de marginalisation de groupes ou individus. Certains de ces éléments sont de nature économique, d'autres plutôt à caractère social ou culturel.

Le premier élément auquel on pense, est naturellement le poids du chômage, produit de l'inadéquation de l'offre et de la demande d'emplois. En Libournais, plus qu'ailleurs, il touche encore plus cruellement et souvent plus longtemps, les personnes sans qualification, les jeunes et les femmes.

Le contexte social et culturel joue également un rôle décisif. Les liens de solidarité et d'entraide, notamment, sont essentiels pour éviter tout processus de dégradation des situations personnelles. Dans notre société moderne, les liens traditionnels ont le plus souvent disparu, cédant la place à un esprit et une pratique plus individualistes. Aussi, d'autres formes de solidarité indispensables s'esquissent, à mi chemin entre l'action institutionnelle et l'initiative citoyenne.

Les enjeux de l'exclusion sociale sur le territoire du Libournais sont trop graves, pour ne pas prendre en compte ces transformations. Dès lors, il devient indispensable de traduire dans les actes, l'évolution des mentalités et des nouvelles formes de liens sociaux.

Alors qu'autrefois la question de la pauvreté se posait souvent en termes de répartition des revenus, aujourd'hui, en ville comme à la campagne, le phénomène d'exclusion renvoie aussi à des questions de participation à la vie sociale. Il convient donc de s'interroger sur le place des citoyens et sur la pratique de la démocratie, en particulier sur la façon dont les capacités individuelles et collectives sont sollicitées et prises en compte.

Aussi les réseaux associatifs, familiaux ou de proximité, doivent-ils prendre une importance grandissante dans la reconstitution des liens sociaux et du sentiment d'appartenance à la communauté.

La pauvreté, en effet, ne peut plus être traitée comme un simple problème d'accès au revenu et, au regard de la complexité des mécanismes participant de l'exclusion sociale, le traitement individuel ne suffit plus.

Le Pays du Libournais réaffirme l'importance d'une approche de progrès, collective et locale, où les liens sociaux de proximité peuvent fournir des solutions sur mesure au problème de l'exclusion sociale.

Un réseau fort d'acteurs professionnels doit accompagner cette démarche.

Aujourd'hui, le Pays du Libournais peut s'appuyer sur un tel réseau : sa reconnaissance et son renforcement doivent être une priorité pour le territoire.

Acquérir les savoirs : un enjeu pour tous

Ces stratégies économiques, ancrées dans le développement durable du territoire, ne peuvent se concevoir aujourd'hui, sans un outil libournais moderne, qui mette en œuvre le développement permanent des connaissances.

Alliant les formations initiales et professionnelles, ainsi que la formation continue, il s'agit d'intégrer, entre autre, la validation des acquis de l'expérience, et permettre localement, à tous les publics, jeunes et adultes, d'accéder aux savoirs et de se rencontrer, quelque soit leurs projets personnels. Au-delà des intérêts pour les publics, cet outil doit nous permettre de faciliter la mise en adéquation des besoins des entreprises en matière de qualification avec les contenus des formations dispensées.

L'implantation d'un tel outil doit être conçu dans un environnement économique et de services de qualité, impliqué dans la conception et la conduite des cursus proposés.

Des effets de levier sont attendus par la création en Libournais de ce nouvel espace des savoirs.

1. Favoriser l'orientation et les motivations professionnelles au plus tôt ;
2. Attirer et regrouper les organismes de formations, les universités et les grandes écoles bordelaises ;
3. Encourager l'installation d'unités de recherche ;
4. Mettre en exergue une politique territoriale de l'emploi ;
5. Conforter l'attractivité du Libournais pour les investisseurs extérieurs.

Un tel dispositif serait incomplet s'il ne répondait pas, également, aux besoins premiers et essentiels des citoyens, en recherche d'une reconversion professionnelle, ou refusant l'exclusion professionnelle. En cela, cet espace des savoirs doit être conçu autour d'une dynamique associant, les services de l'Etat, de la Région, du Département, les socio-professionnels du territoire, les services d'insertion des collectivités, des associations et des syndicats locaux.

Nous ne pouvons concevoir le développement et l'enrichissement de notre territoire sans que cela ne bénéficie à tous et à toutes. C'est dans cet esprit, et fort des constats de dégradations de la situation personnelle d'un grand nombre de libournais (majoritairement jeunes et femmes), que dès 1992, avec l'implantation de la Mission Locale de Libourne, le territoire réagissait contre l'exclusion.

Depuis, divers services et outils se sont mis en place, dans la logique de pouvoir répondre à la diversité des situations rencontrées, en tous points du territoire, afin de garantir à chaque libournais sa place dans leur territoire.

Les coopérations dynamiques, entre ces services, ouvertes aux partenaires administratifs (Etat, Région, Département), à ceux du privé (consulaires, entreprises), et aux élus, ont permis l'affirmation d'un véritable réseau de collaboration, d'investigation et d'actions, sur les champs de l'insertion sociale et économique.

A ce titre, et pour cela, un tel réseau qui est à la base d'un dispositif d'appui prioritaire à la décision politique pour l'emploi, devra être conforté et reconnu par tous.

Organiser l'action culturelle pour favoriser l'épanouissement personnel

La culture concourt à l'épanouissement et à la formation du citoyen, ainsi qu'à l'élargissement de ses savoirs. Elle contribue à l'expression de la créativité présente en chacun.

Elle participe au renforcement et/ou à la restauration du lien social en offrant à chacun la possibilité de pratiquer, d'échanger, de découvrir, de se rencontrer, cela au plus près de son lieu de vie. Elle conduit les habitants du territoire à s'ouvrir les uns aux autres, à concevoir ensemble, à se forger une histoire commune, à faire vivre et évoluer ensemble leur environnement proche.

Développer l'offre culturelle en Libournais, c'est aussi: créer un espace de vie plus attractif, attirer des populations nouvelles, proposer un cadre pour le développement de tout autre type d'activités, y compris économiques.

Conforter un espace culturel Libournais qui donne à chacun la possibilité de s'épanouir et de s'exprimer, est donc une nécessité pour assurer un enracinement et un développement durable, cohérent et équilibré du territoire, mettant en valeur toute sa diversité.

Conformément à cette exigence démocratique et sociale fondamentale, il est de la responsabilité des pouvoirs publics et des associations du Pays du Libournais, de mettre en œuvre les conditions qui permettront d'étendre l'accès aux pratiques artistiques et culturelles à l'ensemble de la population du Libournais

L'organisation de l'action culturelle doit permettre aux acteurs publics et privés de renforcer leur présence sur le territoire, d'accroître leurs compétences, et de développer des projets qui répondent aux besoins et aux aspirations multiples de l'ensemble de la population.

Aussi, la Charte engage les collectivités du territoire et leurs partenaires à soutenir la mise en place d'un maillage organisé des acteurs culturels, qu'ils soient publics ou privés. Ce maillage, fondé sur le principe d'une organisation en pôles de ressources ou réseaux de compétence, permettra de renforcer les actions des uns et des autres.

Il institue de façon permanente des échanges d'expérience et des transferts de savoir-faire, et facilite la mutualisation des moyens.

Si l'objectif est de développer l'éducation populaire et d'impulser des projets culturels d'envergure, fortement identitaires, l'organisation en réseau et la structuration des outils qu'elle implique, forment le socle sur lequel se construira l'espace culturel du Pays du Libournais. Ils constituent le préalable indispensable à toute politique culturelle ambitieuse pour le territoire.

Il s'agit, au plus près du terrain et des citoyens, d'instaurer et de multiplier des partenariats nouveaux autour d'une priorité majeure: le développement des pratiques artistiques et culturelles pour tous les publics.

Des outils au service des territoires pour que le Pays affirme son identité

Au-delà de ces orientations prospectives à travers la Charte, le Pays du Libournais doit s'engager dans la définition des moyens opérationnels dont il devra se doter pour guider et diriger son développement de façon autonome et concertée, au regard d'un contexte qui dépassera souvent sa propre échelle. Ceci passe nécessairement par la mise en œuvre de cadres de références opérationnels qui lui permettent de se positionner et d'affirmer ses exigences en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace.

Ces cadres se définissent par la nécessité de rechercher les cohérences indispensables dans l'élaboration des projets intercommunaux. Leur mise en œuvre se construit autour de quelques enjeux majeurs :

- Qualifier et gérer les espaces à forte valeur environnementale dans un but de préservation et de valorisation ;
- Maîtriser et organiser le développement de l'habitat afin d'éviter son développement anarchique et le mitage de l'espace ;
- Gérer le développement des activités en organisant l'accueil des entreprises et en équilibrant le territoire autour de Zones d'Activités d'envergures, d'espaces agricoles préservés, et de bourgs centres dynamiques ;
- Fortifier la richesse que constituent les hommes et les femmes du Libournais, en les préparant à relever les défis économiques et sociaux à venir ;
- Faire de la modernisation des services publics une priorité et du développement des services de proximité une « ardente obligation » pour l'avenir du territoire ;
- Affirmer la vocation de « territoire charnière » du Libournais en matière de communication routière en suscitant et en accélérant la nécessaire interconnexion des autoroutes et en favorisant la mise à niveau du réseau routier secondaire ;
- Intégrer dans toute démarche territoriale l'implication de tous les partenaires institutionnels ou non (intercommunalités, acteurs socio-économique, corps constitués,...)

L'équilibre spatial, économique et social du Libournais dépend de ces enjeux et au-delà, l'équilibre avec les territoires voisins. Le Pays du Libournais se doit donc d'anticiper les tendances du développement de son territoire et des territoires voisins, ainsi que les projets publics et privés par :

La mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin de maîtriser l'évolution urbaine, l'organisation générale des espaces et de se donner les moyens de coordonner les documents d'urbanisme.:

La maîtrise du développement de l'habitat avec la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle du Libournais. Ce type de démarche, comprenant une étude globale à l'échelle du Pays, puis une déclinaison pluriannuelle de réalisation d'opérations spécifiques par bassins communautaires.

La définition d'un schéma local de développement économique, constitué de divers documents de planification stratégique d'aménagement du territoire, dans un souci de cohésion territoriale.

La mise en œuvre d'un programme de développement permanent des connaissances, où la formation, l'acquisition première des savoirs, et l'adaptation tout au long de la vie, sont au cœur des dispositifs imaginés: conditions nécessaires à la réussite sociale et économique de la population libournaise, par la qualité des individus qui la composent.

La réalisation de documents d'orientation et d'actions tels qu'une Charte de territoire Forestier, un Plan Paysage, un Contrat de Rivière, ... et l'application des orientations ainsi définies pour favoriser l'organisation des acteurs de l'environnement et assurer une gestion intégrée des espaces à forte valeur environnementale à travers entre autres la régulation contractuelle.

Ces documents de planification stratégique nous permettront de qualifier, mais également de conserver la valeur, la qualité et l'équilibre du territoire en permettant que ce développement se fasse au profit de tous et de tout espace, rural ou urbain, chacun ayant une fonction sociale économique et culturelle retrouvée et dynamisée.

Ils contribueront par ailleurs à véhiculer de la connaissance, de l'intelligence et de la technicité dans notre Pays tout en étant des facteurs de liens, d'échanges d'expériences. Enfin, ils permettront de conforter les pratiques prospectives dans notre projet.

Mieux communiquer entre nous pour apprendre ensemble à mieux communiquer vers l'extérieur, est un enjeu qui doit servir cet objectif. Si, indéniablement, il est indispensable d'affirmer vers l'extérieur ce que sont notre réalité, nos atouts, et nos ambitions, il est nécessaire que d'un bout à l'autre du Libournais, ses habitants en connaissent mieux la richesse et le potentiel, et qu'ils amplifient leurs pratiques concrètes.

Pratiquer quotidiennement et naturellement le territoire, dans ses espaces culturels, commerciaux, ou de loisirs, c'est à coup sûr le redécouvrir, savoir en parler, se donner toutes les chances de communiquer ensemble avec plus de justesse. Nous nous engageons donc d'abord pour que, l'échange des informations permettent à tous les Libournais, acteurs de la vie socio-économique, forts d'une bonne connaissance de leur territoire, d'être plus efficaces dans leurs actions de communication externe.

Notre engagement doit être collectif pour que tous les acteurs du territoire s'organisent et parlent d'une seule voix vers l'extérieur, et qu'ils mettent en œuvre la concertation la plus avancée possible pour construire une politique de communication commune dans tous les champs du développement.

C'est aussi à travers une stratégie de communication efficace et appuyée sur le dynamisme et la richesse des réseaux que le Libournais sera porté par les Libournais et reconnu par tous.

**agir
pour le
libournais**

Identité

une **R**éalité

à consolider et à affirmer ...

INTRODUCTION

Les différents bassins de vie qui composent le territoire et le maillage dense des bourgs - centre autour de Libourne, sont caractérisés par des éléments forts en terme de paysage, d'économie et de pratiques sociales et culturelles. Les rivières (Isle, Dronne, et Dordogne) et leurs vallées constituent l'ossature du territoire, et confirment la place de la ville centre au confluent des échanges. Les espaces forestiers occupent des surfaces importantes essentiellement au nord (forêts de la Double et du landais), mais également sous forme de forêts à taillis sur l'ensemble de l'espace rural. Les zones humides et les palus des bords de la Dordogne et de l'Isle forment des espaces naturels d'une grande qualité en terme de biodiversité. Le patrimoine bâti, rural ou monumental, contribue à qualifier le cadre de vie. La viticulture façonne des paysages ordonnés, et nourrit une économie phare.

L'ensemble de ces éléments forge une identité singulière et complexe, faite de diversité. Cette identité est une réalité vécue quotidiennement de façon plus au moins consciente par les habitants du territoire, et perçue parfois trop confusément de l'extérieur.

L'affirmation de la réalité identitaire du Pays devient dorénavant une priorité. Elle s'appuie sur un principe d'autodétermination des acteurs du Libournais dans les choix collectifs et les stratégies de développement du territoire. Elle passe également par une meilleure lisibilité de l'ensemble des éléments identitaires, par une meilleure appropriation des enjeux qui y sont liés par les acteurs du territoire, et par un effort conséquent en matière de communication interne et externe.

Les orientations que se fixe le territoire dans ce domaine devront permettre de rendre cette réalité identitaire plus clairement perceptible depuis l'extérieur, tout en lui donnant à l'intérieur du Pays des expressions concrètes qui répondent aux besoins des habitants.

Ces orientations abordent d'abord les espaces fortement identitaires que forment les forêts, les paysages agricoles et viticoles, le patrimoine bâti, et les rivières. Elles proposent de mettre en œuvre des mesures qui renforceront ces espaces à travers le traitement économique, touristique, culturel ou environnemental qui leur seront réservés. Elles concernent ensuite l'organisation et le développement de la vie culturelle du territoire, qui doivent contribuer à améliorer la connaissance historique que nous en avons, à en renforcer l'identité, et à en faciliter la perception sensible par ses habitants à travers des pratiques régulières. Enfin elles placent les questions de communication au cœur de la reconnaissance, de la compréhension, de l'appropriation et de l'affirmation de l'identité du territoire, tant dans sa perception en interne que dans sa visibilité en externe.

à travers 2 axes et 8 orientations:

AXE 1- VALORISER LES ELEMENTS QUI FORGENT L' IDENTITE DU PAYS AUTOUR DE LIBOURNE, SA VILLE CENTRE

Les éléments qui définissent et caractérisent le territoire du Pays du Libournais s'inscrivent dans la diversité. Déterminés en grande partie par l'histoire et par les Hommes qui s'y sont succédés, ils font plus que jamais partie intégrante du patrimoine des libournais.

La valorisation des ressources locales est au cœur de la démarche de Pays en Libournais, et elle en est l'illustration la plus caractéristique. Elle s'appuie sur les produits ou les potentialités singulières du territoire : produits du sol, mais également savoir-faire locaux et cultures locales qui contribuent à forger , autour de Libourne, une image identitaire, une image de « terroir ».

C'est en même temps une démarche économique qui nécessite, dans un univers concurrentiel de plus en plus complexe, un repérage précis des créneaux de marché possibles, la définition et la mise en œuvre de stratégies élaborées dans le respect d'une démarche de qualité.

ORIENTATION 1- CONFORTER LES PRODUCTIONS ET PROMOUVOIR LES PAYSAGES AGRICOLES DONT LA VIGNE EST L'ELEMENT PHARE

Occupant plus de 60% des surfaces agricoles, soit 40.000 hectares, les patrimoines viticoles recèlent un potentiel économique particulièrement riche ; ils représentent la valorisation d'un héritage séculaire, élément majeur aujourd'hui du paysage et de l'aménagement du territoire.

Plus confidentielles comparativement, d'autres productions agricoles caractérisées par leurs typicités sont autant d'éléments qui caractérisent le Pays du Libournais. Il convient de soutenir l'ensemble de ces productions et d'en renforcer la valeur identitaire.

ORIENTATION 2 - FAVORISER UNE APPROCHE MULTIFONCTIONNELLE ET UNE VALORISATION DYNAMIQUE DE LA FORET

La forêt Libournaise est un témoin historique et culturel de l'image, de la vie du territoire. La production sylvicole, la variété des essences, les activités de loisir et de tourisme en relation avec la forêt, les valeurs ornementales et écologiques de certains boisements en font un des éléments structurant du territoire dont la valorisation doit être envisagée à moyen et à long terme, quels que soient les types de boisements. Ce patrimoine collectif nécessite aujourd'hui une réelle prise en charge, par une action transversale de type Charte de Territoire Forestier, afin d'envisager son évolution dans une optique multifonctionnelle qui réponde à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

ORIENTATION 3 – CONCEVOIR UNE OFFRE STRUCTUREE AUTOUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET DES LOISIRS DE PLEINE NATURE

Le Pays du Libournais peut se positionner comme un pôle de sports et de loisirs de pleine nature. Investir des espaces fortement identitaires, aujourd'hui peu reconnus, permettra de consolider et d'affirmer ces espaces. Cette orientation a pour objectif d'enrichir le territoire de réalisations qui en favoriseront la pratique, et donc amélioreront son appropriation par la population locale, et sa perception à l'extérieur. Cette orientation répond en outre à la nécessité de diversifier l'offre de loisirs et de développer des domaines encore en friche et répondant précisément à une demande de plus en plus forte.

ORIENTATION 4 - DYNAMISER LE TOURISME CULTUREL ET VITICOLE

Les activités qui fondent aujourd'hui l'image et l'identité touristiques du territoire doivent pouvoir se développer avec plus de vigueur. En effet, le tourisme viticole et culturel est l'élément le plus attractif du Pays du Libournais en terme d'activités touristiques. Le dynamiser, permettra d'affirmer une identité plus vigoureuse et de mieux répondre aux attentes des clientèles.

ORIENTATION 5 - ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE CULTURELLE AUTOUR DE PROJETS IDENTITAIRES

Développer et consolider les pratiques culturelles en créant des outils, des lieux, des espaces construits sur la réalité du territoire, permettra d'amener les habitants à découvrir ou redécouvrir les pratiques culturelles du quotidien, ce qui facilitera une appropriation ou une réappropriation de l'identité du Pays par de nouveaux arrivants.

AXE 2 – ELABORER DES POLITIQUES DE COMMUNICATION POUR RENFORCER ET PROMOUVOIR L' IDENTITE DU TERRITOIRE

A l'instar de la notoriété internationale des vins du Libournais, la recherche d'une « image de marque », d'une « labellisation » libournaise, qui s'appuie sur l'ensemble des éléments qui forgent son identité, doit véhiculer auprès des populations extérieures au territoire, mais aussi en son sein, une image positive, où sont intégrées les notions de préservation, d'innovation et de qualité. Toutefois, pour que cette démarche serve efficacement le territoire, elle doit s'inscrire dans une stratégie commune et s'appuyer sur des méthodes et des outils partagés. L'objectif est que les communications sectorielles participent à la communication de l'ensemble du territoire sans en brouiller la perception. De même, les informations détenues par les uns et les savoir-faire reconnus à d'autres seront également partagés afin d'accroître globalement les performances du territoire. Cet enjeu relève de la solidarité du territoire et concerne tous les champs du développement, aussi bien en matière économique qu'en matière sociale ou culturelle.

ORIENTATION 6 – DEVELOPPER ET DIFFUSER UNE CONSCIENCE PLUS FORTE DE L'IDENTITE ET DE LA REALITE DU TERRITOIRE

Permettre la promotion et le renforcement d'une identité de Pays par une meilleure connaissance de son histoire et de ses pratiques, favorisera la réalisation de projets de développement à caractère culturel ou touristique, qui s'appuieront sur cette connaissance. Simultanément, les stratégies de communication grand public qui accompagneront la mise en œuvre de cette orientation contribueront à renforcer l'identité du territoire.

D'une façon plus générale, les habitants et les acteurs du territoire ont besoin d'améliorer leur capacité à se connaître, connaître leurs voisins, à faire circuler l'information, à échanger des expériences, des savoir-faire, à se retrouver dans des objectifs et des projets communs, à mutualiser les énergies. Ces préalables sont indispensables pour renforcer le lien social, pour amplifier la pratique régulière du territoire, faire naître et affirmer le sentiment d'appartenir à une identité commune.



ORIENTATION 7 - ASSURER LA VISIBILITE DU TERRITOIRE ET DE SES ACTEURS DEPUIS L'EXTERIEUR

Elaborer des stratégies globales de communication institutionnelle et inventer une logique de communication commune renforceront l'image du territoire à l'extérieur. L'innovation viendra dans ce domaine de la mise en œuvre d'une politique de communication réellement coordonnée s'appuyant sur des outils institutionnels solides, mis au service de l'ensemble du territoire, pour développer une promotion plus dynamique.

En particulier, utiliser les communications touristiques et culturelles comme vecteur d'identité permettra en premier lieu de renvoyer à la population locale une image valorisante, fondée sur des éléments identitaires forts du Libournais (vignobles, rivières, patrimoine, forêts et espaces naturels, offre culturelle), et en second lieu d'affirmer vis à vis de l'extérieur une image plus vive et plus conforme à la réalité du territoire.

ORIENTATION 8 - VERS UN TERRITOIRE PERFORMANT EN MATIERE DE COMMUNICATION

Les progressions du territoire dans tous les domaines du développement dépendront étroitement de sa capacité à organiser et amplifier sa communication interne et externe. L'excellence ne pourra être atteinte que si elle s'accompagne d'une exigence de qualité pour la communication du territoire. Ces objectifs pourront être atteints avec la création d'un outil de concertation qui garantira que l'ensemble du territoire s'exprime toujours d'une seule voix.



Equilibres
et **E**quité

des équilibres pour les **T**erritoires...

... de l'équité pour les **H**ommes ...

Le Pays du Libournais est naturellement ouvert et dynamique, et se positionne comme un territoire à part entière. Libourne, ville sous-préfecture, assure une fonction clé au sein de ce territoire. Les grands services privés, les services liés à la justice, la culture, la santé et l'enseignement, sont autant de facteurs qui définissent cette "centralité" historique et l'attraction forte que Libourne exerce sur l'ensemble du Pays, et au-delà.

Le Pays s'appuie ainsi sur une configuration territoriale et une occupation de l'espace qui lui assure d'ores et déjà un réel équilibre interne : sa ville-centre structurante et le maillage des petites villes et bourgs centre dynamiques, leurs relations réciproques et permanentes, ses infrastructures, ses espaces diversifiés (ruraux ou urbains), font du Pays du Libournais un territoire reconnu et identifié autour de son chef lieu d'arrondissement.

Toutefois, afin de préserver et de renforcer ces équilibres, il est nécessaire que le Pays du Libournais prévoit et anticipe ses évolutions tendanciennes. Il doit aussi prendre en compte les territoires voisins, ainsi que leurs propres transformations qui influenceront nécessairement sur son territoire.

Pour répondre à cet enjeu d'équilibre, il convient de s'appuyer sur :

- la vocation de « carrefour » du Libournais, le développement et le bon fonctionnement des transports,
- l'organisation spatiale, la maîtrise du développement de l'habitat et des activités,
- l'organisation de la filière touristique,
- la modernisation et le développement rationnel des services publics & privés,
- le renforcement et la structuration de l'action culturelle,
- la qualification des espaces à forte valeur environnementale.

S'assurer de ces équilibres spatiaux, économiques et sociaux, implique de rechercher les cohérences indispensables à l'élaboration des projets du territoire, en associant tous les partenaires locaux (intercommunalités, acteurs socio-économiques, consulaires, etc.) et en s'appuyant sur des outils prospectifs opérationnels (S.CO.T., P.L.H., Schéma de Développement Commercial, etc ...), et des actions d'animation spécifiques.

S'il est nécessaire de préserver et renforcer les équilibres fondamentaux qui font la force du territoire, et grâce auxquels il pourra engager un développement durable, il importe peut-être encore plus de permettre aux hommes et aux femmes qui en font la vitalité, et notamment aux plus faibles revenus, de bénéficier de plus d'équité.

En effet, pour éviter que l'égalité des droits ne soit purement formelle, et pour tenter de réduire les disparités spatiales et sociales, il convient plutôt de rechercher l'égalité de chances et par là, de revaloriser le principe d'équité.

A travers ce principe, le territoire doit s'efforcer de proposer à chacun de ceux qui y vivent et y travaillent, un accès naturel et facilité aux principaux services sociaux et culturels. Ainsi il devient prioritaire d'œuvrer à la correction des inégalités qui peuvent naître spontanément dans certaines parties du territoire, ou être provoquées par des accidents de la vie, touchant chacun à un moment ou un autre de son parcours personnel ou professionnel.

... à travers 4 axes et 17 orientations:

AXE 1- MAITRISER L' ORGANISATION SPATIALE DE L' HABITAT EN REpondANT AU MIEUX AUX BESOINS DE LA POPULATION ET DES POLES ECONOMIQUES

Les besoins en terme d'habitat sont importants et croissants en Libournais notamment sous l'effet de la pression urbaine et démographique. Ils concernent des publics divers, et varient en fonction des zones géographiques et des activités qui y sont implantées. Les réponses apportées aujourd'hui s'avèrent très souvent ponctuelles, sans réelle stratégie à des échelles territoriales assez vastes pour permettre une mise en perspective des besoins globaux et de leurs solutions.

Le Pays du Libournais souhaite engager une politique collective de l'habitat, afin que son développement réponde au mieux aux besoins de la population sans nuire à une approche d'aménagement du territoire à long terme. Cet enjeu dépasse la seule question du logement, puisque il a des répercussions importantes sur de larges champs tels que l'économie, l'insertion, le développement des services publics et privés,.... Il joue donc sur l'attractivité des territoires et sur le cadre de vie en général, les espaces publics, les zones de chalandise économique,...

Conscient de ces différents enjeux, le Pays du Libournais entend se mobiliser autour d'une politique et d'actions adaptées aux préoccupations d'équilibre, d'équité, et de mixité des programmes à venir, mais également d'organisation et d'articulation de l'ensemble des collectivités du territoire.

ORIENTATION 1 CONSTRUIRE A L' ECHELLE DU PAYS UNE POLITIQUE GLOBALE DU LOGEMENT, EN S'APPUYANT SUR SES COMPOSANTES INTERCOMMUNALES

L'enjeu est de construire collectivement une politique durable en matière de logement, d'habitat et de cadre de vie, afin de donner au Pays les moyens de répondre sur le long terme aux besoins exprimés localement, et d'accompagner au mieux la politique de développement. Il s'agit de bâtir une politique répondant à la place que l'habitat et le cadre de vie doivent occuper à l'avenir dans la politique globale du Pays, ainsi qu'aux modes d'action et d'articulation préconisés entre les différentes collectivités pour satisfaire aux équilibres de l'ensemble et de ses parties.

ORIENTATION 2 REpondre aux différentes demandes en logement en veillant à la qualité des prestations offertes et à un équilibre des offres entre les différents bassins de vie

La politique du logement, de l'habitat et du cadre de vie à construire est une des facettes fondamentales du développement du Pays du Libournais. Dans un souci d'équilibre, d'équité et de mixité entre les différentes composantes acteurs du territoire, mais également au profit des différents publics qu'il accueille, cette politique accompagne très souvent les démarches d'insertion des personnes fragilisées.

ORIENTATION 3 VALORISER L'HABITAT COMME AXE STRUCTURANT DE LA REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS

La politique d'habitat contribue à l'aménagement du territoire, à son équilibre spatial et au maillage cohérent du Pays. Le Libournais est riche de bourgs-centres formant les éléments d'une armature urbaine relativement équilibrée, mais où le bâti ancien souffre dans certains cas de désaffection. L'enjeu est donc de reconquérir et requalifier ces centre-bourgs afin d'en faire de réels pôles d'équilibre ruraux entre la ville centre Libourne et les villages du Libournais.



AXE 2- EQUILIBRER DANS L'ESPACE LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES

Le territoire du Pays du Libournais est caractérisé par sa situation de carrefour, son maillage de bourgs – relais, et sa ville centre. Cette configuration confère au Pays du Libournais une unicité, un caractère singulier, et constitue un atout qu'il importe de préserver. C'est dans cet esprit qu'il convient d'encourager les actions qui permettront au territoire de faire prospérer les échanges et les complémentarités entre la ville-centre et les bourgs, et les bourgs entre eux, dans le respect du rôle de chacun.

Dans le contexte de globalisation de l'économie mondiale, les éléments spécifiques rendant possible l'existence d'une identité collective ne peuvent se renforcer, s'épanouir et trouver des nouvelles formes d'expression que s'ils sont associés à d'autres composantes identitaires similaires, autour de projets communs. Cette association renforce la présence et la raison d'être d'une différenciation du Libournais par rapport à d'autres territoires, et conduit à la préciser.

Cet enjeu de toute première importance implique que soit garanti l'accès à des réseaux de communication de qualité, une répartition équilibrée du tissu économique en fonction des potentiels et des caractéristiques des différentes zones du territoire, une adaptation des ressources humaines, une animation économique permettant de corriger les inégalités qui ont pu surgir entre les territoires.

La démarche de pays en Libournais est en grande partie basée sur la proximité et la création de liens. Cette proximité – par rapport aux citoyens, aux idées et projets, aux territoires – a permis de repérer, de mieux connaître et de poser un regard nouveau sur les ressources locales du Libournais., et d'imaginer des voies possibles pour les conforter et les mettre en valeur.

Promouvoir une image plurielle, différenciée, du Pays du Libournais est finalement la grande valeur ajoutée attendue, dans le contexte de la globalisation. Cette dernière oblige le territoire à s'ouvrir à de multiples dimensions, qu'il n'est pas toujours facile de concilier. Dans ce contexte, la création de liens peut précisément déboucher sur des solutions « à géométrie variable » permettant de conjuguer le local et le global.

ORIENTATION 4 CONFORTER LA VOCATION DE « CARREFOUR » DU PAYS DU LIBOURNAIS

Les centres urbains et la ville centre du Libournais doivent être reliés de façon efficace, non seulement à l'économie mondiale, mais également entre eux, ainsi qu'à leur arrière-pays. En outre, le bon fonctionnement des transports et un bon accès aux télécommunications sont des conditions indispensables au renforcement de la compétitivité de la zone, et par conséquent de la cohésion sociale et économique du Pays du Libournais.

ORIENTATION 5 REALISER UN SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La répartition du tissu économique au niveau du Pays du Libournais révèle des critères de localisation différents selon les types d'activités économiques : les activités industrielles et commerciales déployant des stratégies de centralité sont très concentrées autour des pôles de services et/ou des grands axes de communication, les activités agricoles aux besoins importants d'espaces sont le dénominateur commun des espaces les plus ruraux, et les activités artisanales se répartissent quant à elles d'une façon plus équilibrée.

ORIENTATION 6 RENFORCER L'ANIMATION ECONOMIQUE TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR DES PARTENARIATS ENTRE COLLECTIVITES TERRITORIALES ET COMPAGNIES CONSULAIRES

La mobilisation des acteurs locaux autour de stratégies territoriales concertées, s'appuyant sur la valorisation des ressources locales, est un des facteurs clés pour un développement équilibré et le renforcement de la cohésion des territoires qui composent le Pays du Libournais. Dans un cadre de développement territorial, les actions visant l'organisation et la mobilisation des acteurs locaux s'avèrent avoir un caractère crucial.

ORIENTATION 7 ORGANISER ET ACCOMPAGNER LA CONSOLIDATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La mise à niveau de l'offre touristique marchande est indispensable pour que le territoire propose une gamme équilibrée de prestations adaptées aux attentes des clientèles. Cette mise à niveau porte en particulier sur un nécessaire ré-équilibrage du niveau d'équipement entre le nord du territoire et l'axe vallée de la Dordogne. L'amplification des retombées économiques de l'activité touristique ne pourra être réelle que si une progression notable est obtenue dans ce domaine.



AXE 3- RENFORCER LES SERVICES PUBLICS ET PRIVES, LES MODERNISER ET EN GARANTIR L'ACCES POUR TOUS SANS DISCRIMINATION

Parties intégrantes des valeurs ajoutées que le Libournais peut offrir à ses populations, mais également à ses visiteurs, les services doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour construire un pays à l'écoute des besoins de ses habitants, tout au long de leur vie.

Facteurs d'équité, mais également de qualité de vie sur le territoire, les services contribuent entre autres au maintien et au développement des populations. Ils soulèvent, à ce titre, des questions diverses : pour les utilisateurs, les enjeux de proximité, d'accessibilité et de qualité sont centraux ; pour les prestataires leur efficacité est entre autres, liée à la fréquence de leur utilisation et à l'équilibre global du projet. Parmi les pistes possibles, la mutualisation des moyens est, dans de nombreux cas, une solution efficace pour répondre aux attentes des uns et des autres. L'implication en amont des projets des publics concernés est un gage de réussite et sera recherchée.

Qu'il s'agisse de l'accès garanti pour la population à des prestations sociales de qualité y compris nouvelles, de l'indispensable veille que le territoire entend mettre en œuvre pour permettre à chacun d'accéder aux biens et aux services sans discrimination, ou bien encore du développement de services connexes à l'activité économique, l'ensemble de ces préoccupations sont au centre d'une politique de cadre de vie et d'accueil au quotidien que le Libournais entend défendre.

ORIENTATION 8 OFFRIR AUX CITOYENS UN ACCES FACILE ET PERSONNALISE AUX SERVICES DE L'ETAT, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DU SECTEUR PARA-PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVE

Les « maisons de services publics, des initiatives et du droit » sont une réponse aux besoins des citoyens face à la dévitalisation de certains espaces ruraux. Elles offrent des prestations d'accueil, d'information et d'orientation. En outre, elles préfigurent un nouvel espace de rencontre et d'innovation sociale et économique. Le droit prenant une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne de la population, du fait des problèmes familiaux, de consommation, d'immobilier, d'assurance, d'environnement, il s'avère nécessaire d'envisager un premier niveau de conseil qualifié, afin d'éviter des complications, des incompréhensions et des injustices. D'une façon plus générale, il est nécessaire de favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux.

Plus largement, il importe de promouvoir les services publics dans les communes par la mise en œuvre d'une démarche qualité, visant leur développement, la requalification et la modernisation de leur service, la formation et la mise en réseau du personnel. Pour cela, il convient d'évaluer et d'anticiper les évolutions démographiques. Celles-ci doivent être appréhendées prospectivement comme un facteur de modernisation et de développement des activités socio-économiques du territoire, en prévoyant toute conséquence qui s'avérerait handicapante pour celui-ci. Cette veille doit contribuer à maintenir les équilibres qui font la force et la spécificité du Libournais.

ORIENTATION 9 LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Chaque individu doit pouvoir compter sur la possibilité d'accéder aux biens et aux services existant dans le Pays du Libournais sans risque d'en être écarté pour des motifs de discrimination plus ou moins explicites, tant raciaux, sociaux, religieux, physiques, politiques que sexuels.

Qu'il s'agisse de situations d'emploi, de formation, de logement, d'éducation, de santé, de loisirs, entre autres, le Pays du Libournais s'engage à soutenir toutes actions visant à évaluer, expliquer, dénoncer tout débordement de cette nature.

ORIENTATION 10 AGIR POUR PREVENIR TOUS LES RISQUES PAR DES SERVICES DE QUALITE

Au delà de la sécurité des personnes et des biens relevant des services traditionnels de police, le Libournais souhaite :

- *se prévenir des risques naturels et accidentels (inondations, incendies, ...)*
- *améliorer la prévention routière à destination des Libournais, en particulier les plus jeunes d'entre eux*
- *réfléchir sans retard à des solutions alternatives pour aménager des sites reconnus dangereux (passages à niveau, carrefours,...), et veiller à leur réalisation*

ORIENTATION 11 ORGANISER LE MAILLAGE DE L'ACCUEIL, DE L' INFORMATION ET DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

La mise en œuvre d'une politique touristique doit pouvoir s'appuyer sur un réseau d'offices de tourisme aux missions clairement définies afin que le territoire bénéficie d'un service d'accueil, d'information et de promotion qui soit équilibré et cohérent. Cette organisation est un préalable indispensable à toute politique touristique ambitieuse.

ORIENTATION 12 ORGANISER L'ACTION SOCIALE ET AGIR ENSEMBLE EN MUTUALISANT LES MOYENS

Si le Maire est normalement l'interlocuteur désigné pour répondre aux questions d'ordre sociale en zone rurale, les moyens communaux sont souvent insuffisants. La création du Centres Intercommunaux d'Action Sociale répond à un besoin de mutualisation des moyens sociaux exprimés fréquemment par les Maires ou leur adjoints chargés du social. Les C.I.A.S. peuvent mettre en place un certain nombre d'initiatives de proximité autour du logement , de l'insertion, des personnes âgées, d'aides diverses, et surtout mettre en œuvre un personnel professionnel en capacité de compléter l'action des centres médico-sociaux. Ils peuvent être aussi une force d'impulsion nouvelle d'action intercommunale, notamment en direction de la jeunesse.

Par ailleurs, le niveau local est également le plus apte à mettre en œuvre les solutions appropriées, personnalisées ou collectives, multiples et souples, pour répondre à la diversité des situations rencontrées par les citoyens.

ORIENTATION 13 « PARLEZ - MOI D' ACCUEIL » :
UN PROJET POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Grâce à la prise de conscience des élus et à l'action de la Caisse d'Allocation Familiale, de la Mutualité Sociale Agricole, et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, des politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sont étudiées ou mises en œuvre en de nombreux secteurs du territoire, par différentes intercommunalités.

Elles répondent à de réels besoins exprimés, preuve d'émergence d'une prise de conscience collective provoquée par les obligations d'emploi, de socialisation, d'éducation, par les besoins de loisirs, qui entraînent un besoin de professionnalisation des personnels, autour d'un projet d'accueil éducatif.

Au-delà du développement de ces démarches, grâce à un partenariat de qualité et éprouvé, le Pays souhaite, d'une part pour que chaque enfant puisse jouir d'un encadrement adapté répondant à ses besoins, et que les parents puissent être libérés pour leurs activités sociales et professionnelles, et d'autre part, que cela s'accompagne d'une nécessaire prise de conscience des communes et de compétences par les intercommunalités.



AXE 4- ASSURER UN ACCES EQUITABLE A LA CONNAISSANCE ET FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN

La vie de tous et de chacun en Libournais, comme ailleurs, débute par des apprentissages et se poursuit par des découvertes, des approfondissements, des contacts, des échanges. Si cette dimension n'a en soi rien de typiquement local, le Libournais entend affirmer et travailler ses ressources en la matière pour d'une part les rendre cohérentes et efficaces avec d'autres aspects du développement local, mais aussi pour potentialiser les acquis actuels au profit tant de l'individu que du territoire dans sa globalité. C'est la raison pour laquelle il importe de mettre en œuvre les actions qui préserveront l'accessibilité aux services d'enseignement, qui donneront à chacun des chances égales de pratiquer des activités culturelles, de développer ses connaissances, et de partager ses compétences, qui impulseront des pratiques nouvelles en matière de préservation et de gestion des ressources naturelles afin de transmettre aux générations futures des possibilités réelles de répondre à leurs besoins.

ORIENTATION 14 RENFORCER L'ACCES A L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES

Les mutations économiques, observées dans la plupart des pays occidentaux ces dernières décennies, ont créé d'importantes inégalités quant à l'accès des populations au marché du travail. La formation professionnelle est décisive dans la pérennisation du développement économique. La mutation rapide des emplois, la forte mobilité professionnelle des personnes, l'exigence croissante de progression personnelle, la variation des productions, placent "la formation tout au long de la vie" au cœur des priorités. Certaines solutions aux problèmes de recrutement des entreprises passent par des formations, soit d'adaptation rapide à des postes à pourvoir, soit en intégrant la valorisation de professions à l'image dégradée.

Le Pays du Libournais pourrait aider à déployer des méthodes de concertation et d'organisation, permettant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail, à travers des initiatives innovantes et solidaires ; les dispositifs d'orientation, modernisés et réadaptés doivent permettre aux libournais, particulièrement aux jeunes et aux femmes en recherche d'insertion professionnelle, de motivation ou de réponses, de bénéficier de choix éclairés correspondant à leurs attentes, à leurs capacités et aux réalités économiques du territoire.

*La loi permet de valider l'expérience professionnelle.
Il est nécessaire de faciliter sur le Libournais des procédures de reconnaissance et de validation des acquis professionnels à destination des demandeurs d'emploi et de salariés, en impliquant les établissements publics et privés du Libournais ou d'ailleurs.*

ORIENTATION 15 - DEVELOPPER ET AMPLIFIER LES ACTIONS D'EDUCATION POPULAIRE

Permettre à chacun, quels que soient son origine, son milieu social, son lieu de résidence, d'accéder à des pratiques culturelles régulières et de trouver matière à l'expression et à l'épanouissement personnel, est un facteur déterminant d'équité entre tous ceux qui vivent sur le territoire. C'est l'objectif principal du développement des actions d'éducation populaire.

ORIENTATION 16 - ORGANISER LE TERRITOIRE EN POLES DE RESSOURCES ET RESEAUX DE COMPETENCES

Le développement des actions associatives (Culture, environnement, économie, ...) nécessite que les différents acteurs qui y contribuent, qu'ils soient publics ou privés, professionnels ou non, coordonnent leurs actions, partagent leurs compétences, échangent leurs expériences. Ainsi les actions pourront se développer de façon équilibrée sur le territoire, les savoir-faire des uns profitant aussi aux autres. Ces réseaux pourront s'ouvrir à des partenaires extérieurs, dans le cadre de programmes, d'échanges, ou d'actions thématiques conventionnés.

ORIENTATION 17 - METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE SENSIBILISATION & D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPER UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

L'efficacité de toute démarche environnementale dépend en grande partie du niveau d'implication de chacun dans sa mise en œuvre. Les outils d'éducation à l'environnement (sensibilisation, information,...) doivent contribuer à son respect, à l'enseignement des valeurs qui s'y attachent, à l'évolution des citoyens vers une prise de conscience des enjeux liés à sa gestion, et vers des comportements intégrant un principe de coresponsabilité intergénérationnelle. Cette exigence est profondément marquée par l'essence même de la notion de développement durable : satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Dans le même esprit, l'optimisation de la consommation d'énergie et l'appropriation, par les acteurs locaux, des énergies renouvelables (soleil, eau, vent,...) répondent à cette logique d'efficacité et d'économie de nos ressources, de satisfaction des besoins socio-économiques actuels et futurs.

Solídarité

« toute **E**xclusion
constitue un appauvrissement
pour l'ensemble de la société »

La pauvreté et l'exclusion sociale tendent depuis une dizaine d'années à prendre de plus en plus d'ampleur au niveau du Pays du Libournais, tant au niveau de ces territoires urbains que ruraux. Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation du chômage ; mais chômage, pauvreté et exclusion ne sont pas forcément directement liés, d'où la nécessité d'examiner plus en détails les mécanismes qui les mettent en relation.

A cet égard, il est à noter que l'exclusion sociale en milieu rural est relativement méconnue et peu étudiée : plus diffuse et moins visible à la campagne, l'exclusion sociale tend à être perçue comme un phénomène essentiellement urbain. C'est pourtant une réalité qui touche également les territoires ruraux du Libournais, souvent confrontés à une difficile restructuration des activités économiques traditionnelles, à un manque d'emploi et à un chômage élevé, à une évolution négative dans l'offre de services sociaux adéquats, à l'isolement et à l'absence d'endroits de rencontre et de vie sociale, à une pénurie de logements, ...

Mais, depuis une vingtaine d'année, les progrès techniques, la mondialisation de l'économie et, plus récemment, de l'information, ont remis en cause le développement économique de l'après guerre : après l'agriculture et l'ensemble du secteur primaire (hors viticulture à la conjoncture spécifique), les principales entreprises du secteur secondaire ont cessé d'être créatrices d'emplois, à l'image de secteurs traditionnels tels que l'habillement ou la chaussure. Les exigences du marché du travail, en terme de formation et d'expérience professionnelle se sont considérablement accrues : pour les personnes non qualifiées, les perspectives d'embauche ne cessent de se restreindre, quand aux jeunes qualifiés, mais sans expérience professionnelle, ils ont difficilement accès à l'emploi. Le chômage tend donc à frapper les mêmes personnes et les mêmes catégories sociales, d'où l'importance du chômage de longue durée, en particulier chez les jeunes et les femmes.

La solidarité et la lutte contre l'exclusion deviennent dès lors une mission nécessaire et un objectif majeur de l'engagement politique que se fixe le Pays du Libournais ; d'autant plus qu'au-delà de causes liées à l'emploi, d'autres facteurs jouent un rôle aggravant, tels que l'accès au logement, les difficultés d'intégration de certaines populations, la santé et les handicaps, l'illettrisme, ...

Il convient de dépasser la juxtaposition de dispositifs d'assistance et de privilégier une stratégie globale, cohérente, et inscrite sur le long terme.

La recherche de plus d'équité et de solidarité sera déclinée sur le territoire du Pays dans des actions en matière d'orientation professionnelle, de formation et d'emploi, d'éducation populaire et d'animation socio-culturelle, de sensibilisation à l'environnement. Elle s'exprimera surtout en matière de services aux populations (jeunes, personnes âgées et handicapées, soins à domicile) et de santé.

Le constat est unanime, les territoires développant des services et des solidarités efficaces sont aussi ceux qui attirent ou maintiennent le mieux sur leur sol les jeunes et la « matière grise ». La création d'un pays équilibré, juste, où personne n'est oublié, est porteuse d'une forte valeur ajoutée que les investisseurs recherchent, autant qu'un terrain bon marché, ou qu'une prime à l'installation.

Ces orientations doivent notamment permettre de préserver pour tous un accès égal et simplifié à l'information et aux savoirs, éléments fondamentaux en matière de solidarité.

... à travers **3** axes et **10** orientations:

AXE 1-

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES D' EXCLUSION

La notion d'« exclusion », qui se veut différente de celle de « pauvreté », s'est imposée à la fin des années 80 face à l'apparition de nouvelles formes de détresse sociale dans un contexte de croissance économique et d'amélioration de la compétitivité des territoires.

Ces nouvelles formes de détresse sociale sont le produit de processus socio-économiques auquel s'ajoute, chez les personnes les plus fragilisées, une dégradation des liens d'appartenance, donc une carence de liens sociaux, de repères et de statut.

Le Pays n'entend pas que le « I » d'insertion devienne le « I » d'impossibilité ou d'improbabilité durable ! Les enjeux sont graves. Le Pays doit relever le défi en apportant tout son appui à la Commission Locale d'Insertion ainsi qu'aux autres services et associations d'insertion ou d'actions sociales. Plusieurs urgences se posent, en particulier le logement et le transport, sans lesquels les situations d'exclusions perdurent et s'aggravent, entraînant plus encore, sur le plan de la santé, des dégradations psychologiques et psychiques, faute de ne pouvoir être traitées rapidement du fait d'un nombre insuffisant de spécialistes sur notre territoire.

Mais plus que tout, la lutte contre l'échec scolaire doit être affirmée comme la priorité.

ORIENTATION 1 AVOIR LE COURAGE DE S'ATTAQUER A L'ILLETTRISME POUR LE JUGULER

D'un concept récent, l'illettrisme est identifié parmi les problèmes sociaux contemporains. Il dépasse la seule dimension des apprentissages pour s'étendre aux questions d'accès à la culture et à la citoyenneté. Ses causes sont à rechercher dans les difficultés personnelles et familiales, le système scolaire, l'évolution du marché du travail, l'isolement des lieux de vie et celles, plus globales, de la société.

Comme la loi le prévoit, le Pays du Libournais souhaite mettre en place une action en liaison avec l'Etat et le Département pour évaluer avec le réseau des correspondants administratifs locaux et régionaux (Centre Ressource Illettrisme), chargés de suivre l'ampleur de ce phénomène et de proposer, sous délai d'un an, des mesures concrètes destinées à résorber de façon importante et durable ce fléau.

ORIENTATION 2 PREVENIR L'ECHEC SCOLAIRE PERENNISER & CONFORTER UN DISPOSITIF D'INSERTION A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

*L'exclusion n'est nullement inscrite dans l'ordre des choses.
Aussi l'échec scolaire doit-il nous mobiliser afin de réduire les risques
d'exclusion.*

*Par ailleurs, afin d'organiser au mieux les dispositifs d'insertion par
l'économique, il importe de consolider et de pérenniser les services
spécialisés, structurés à la dimension du Pays, en renforçant les outils de
coordination.*

*En recherchant la mixité entre des populations relevant des dispositifs
d'insertion et d'autres publics s'inscrivant dans des programmes de
formation continue, la mise en œuvre de démarches décloisonnées et la
rencontre de publics différents seront ainsi facilitées.*

ORIENTATION 3 DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTES A DESTINATION DES PUBLICS LES PLUS FRAGILISES

*Au sein de la politique habitat, les publics les plus fragilisés (personnes
handicapées, à faibles ressources, en situation d'urgence) ou spécifiques
(gens du voyage) doivent faire l'objet d'une attention particulière afin, entre
autres, de développer l'offre très insuffisante à ce jour.*

ORIENTATION 4 PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPEES ET AMELIORER LEUR INTEGRATION A LA VIE SOCIO-ECONOMIQUE

*Les acteurs du territoire du Pays du Libournais se doivent d'instaurer un
nouvel état d'esprit qui permette de rendre accessible chaque geste de la
vie quotidienne aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Ce
nouvel état d'esprit doit conduire à donner à tous une possibilité d'accès
aux mêmes services, et une chance de s'épanouir et de s'accomplir dans
son travail et sa vie familiale, quels que soient le niveau de mobilité ou la
rapidité à comprendre.*



AXE 2 – DEVELOPPER LA SOLIDARITE CITOYENNE A TOUS LES AGES DE LA VIE

La lutte contre l'exclusion sociale dépasse le cadre d'actions ponctuelles, réalisées par des services spécialisés, et qui s'inscrivent dans une approche générale du développement territorial. Conçues pour répondre aux besoins spécifiques de certaines couches de la population, les politiques sociales mises en œuvre ces trente dernières années, s'avèrent insuffisantes, maintenant que la lutte contre l'exclusion sociale est devenue un enjeu pour la revitalisation et le développement du Pays du Libournais.

Des actions innovatrices sont à rechercher, ouvrant en quelque sorte la voie, puisqu'elles se démarquent des approches traditionnelles relevant de l'assistance, pour s'inscrire dans une conception plus vaste du développement.

Dans un contexte de polarisation sociale, il est bon que dorénavant s'entrevoit, parallèlement à une action de développement à l'échelle du Libournais, une consolidation des liens sociaux. L'objectif est ici de rompre avec les pratiques de classification des individus, en s'attachant aux capacités collectives de mise en valeur de toutes les ressources humaines et compétences présentes sur le territoire. Cela suppose une mobilisation partagée autour de stratégies faisant la place à chacun et valorisant les spécificités et les différences – dans cette perspective en effet, les différences, ethniques, de sexe, d'âge, de formation, de caractère, ... - ne sont plus sources d'exclusion mais d'enrichissement.

ORIENTATION 5 RECONNAITRE LES CAPACITES D'EXPRESSION, DE RESPONSABILISATION, D'INNOVATION DES JEUNES

Les jeunes sont les premiers héritiers de droit de l'avenir du Libournais. La jeunesse doit être prise en compte naturellement, dans ses aspects dynamiques, au-delà des seuls dispositifs d'insertion ou de prévention. Chacun à besoin dès l'enfance de se sentir acteur et responsable de l'animation et des décisions locales. La jeunesse ressent et subit trop souvent les faiblesses de ce territoire qui la pénalise en empêchant un vrai choix d'expression et de pratiques citoyennes. Aussi est-il nécessaire de reconnaître la capacité d'innovation et de responsabilité des jeunes.



ORIENTATION 6 DEVELOPPER LES MEDIATIONS POUR PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE DE S'INSCRIRE DIGNEMENT DANS LA VIE LOCALE

La médiation se développe comme une pratique de proximité. Portée par des services spécialisés ou par des associations, prise en charge par des travailleurs sociaux, des juristes, ses prestations, soutenues par des municipalités, par des sociétés privées, connaissent un réel succès et rendent des services innombrables et appréciés. Ils peuvent être accaparés par des acteurs locaux après formation, comme les habitants d'un quartier, par des « femmes relais » ou même par des jeunes dans une école, un collège, un lycée.

Dès lors, , pour réduire les pertes de repères observées chez l'enfant et renforcer la fonction structurante de la famille, de l'école et plus largement de la société, le renforcement de la parentalité apparaît comme une priorité. Aussi est-il préférable, plutôt que d'intervenir trop tard et plus lourdement, d'aider les parents à éduquer leurs enfants.

ORIENTATION 7 VIEILLIR EN CITOYEN ACTIF

S'inscrivant dans la tendance actuelle de vieillissement général de la population, particulièrement forte dans certains secteurs du territoire, le Pays du Libournais doit rechercher les réponses les plus adaptées ou spécialisées aux besoins des personnes âgées.

Au-delà des équipements, des services et des outils de coordination, les pratiques intergénérationnelles et de solidarité citoyenne devront être encouragées.

ORIENTATION 8 VALORISER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE A TRAVERS LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES

La vie associative permet l'implication et la rencontre d'un grand nombre de citoyens du territoire, quel que soit leur âge et leur origine sociale.

Les valeurs qu'elle véhicule sont diffusées par les structures de proximité qui constituent le tissu associatif local, et qui apportent ce faisant, une contribution décisive à l'éducation et à la formation des jeunes, ainsi qu'à la vie démocratique et sociale.

La reconnaissance nécessaire du monde associatif et de ses grandes composantes que sont les pratiques sportives et culturelles, réaffirme l'individu, non seulement dans ses capacités intellectuelles, mais aussi personnelles et sociales, qui lui permettent de participer activement à la société et au marché du travail. Parmi les vertus à mettre en avant, certaines constituent un contrepoids contre les effets négatifs du développement rapide des technologies de communication et de l'éloignement relatif induit par la dispersion de l'habitat du monde rural, qui ont tendance tous deux à rendre l'individu plus sédentaire et isolé.

AXE 3 - PRENDRE EN COMPTE LES PROBLEMATIQUES LIEES AUX SOUFFRANCES

L'exclusion ou les accidents de la vie peuvent déstabiliser un individu dans son fonctionnement et dans l'image qu'il peut avoir de lui-même. Cette souffrance relève de l'intériorisation de la rupture du lien social et de la non-reconnaissance par les autres. Elle ne relève pas toujours et d'abord de la pathologie mentale, mais plutôt du registre de la non-communication.

Dans les modèles culturels qui sont les nôtres, la réussite sociale est le facteur clé de la structuration de notre personnalité. Aussi, comment permettre à une personne en difficulté de ne pas sombrer ? Quelle place dans notre monde pour ceux qui ont raté leur parcours de distinction sociale ?

Au-delà des réponses apportées par les psychologues, les travailleurs sociaux dans les services d'insertion, ou des spécialistes dans les secteurs publics et privés, ayant souvent à traiter des états dépressifs ou des conduites addictives, il reste qu'en Libournais, ces dispositifs ne permettent pas un accueil rapide des bénéficiaires de l'insertion, les fragilisant ainsi par l'aggravation de leur état du fait de la durée et de la perte de motivation à se faire examiner. Aujourd'hui, de nombreuses expériences intéressantes « d'actions collectives » se multiplient dans les services sociaux territoriaux.

ORIENTATION 9 ACCOMPAGNER LES INDIVIDUS DANS LEUR QUETE D'IDENTITE ET DE LIENS SOCIAUX

L'exclusion ou les accidents de la vie peuvent déstabiliser un individu dans son fonctionnement et dans l'image de lui-même. Cette souffrance relève de l'intériorisation de la rupture du lien social et de la non-reconnaissance par les autres. Elle ne relève pas toujours et d'abord de la pathologie mentale, mais relève plus du registre de la non-communication, de la culture collective, des mécanismes d'exclusion et de la restauration du lien social.

Devant l'ampleur des besoins sur notre territoire, les acteurs de l'insertion et de la santé peuvent s'accorder sur l'importante nécessité de traiter la question de la souffrance sociale. Le Pays du libournais pourrait favoriser la mise en œuvre d'actions globales qui puissent permettre à des personnes en souffrance de retrouver les liens perdus.

ORIENTATION 10 APPORTER DES REPONSES ADAPTEES POUR LA PRISE EN CHARGE DES HANDICAPS LOURDS

Il convient d'apporter des solutions aux familles en charge de personnes souffrant de handicaps lourds, en facilitant les soins à domicile, et en proposant des solutions alternatives souples, temporaires et ou durables . Les problèmes spécifiques liés au vieillissement des personnes handicapées et à leurs caractéristiques cliniques particulières soulevant des contraintes supplémentaires à ce moment de leur vie, doivent également être pris en compte.

Excellence

*aller jusqu'au bout de ses **V**ertus ...*

Il ne s'agit surtout pas ici de s'inscrire dans une tendance relevant de la mode des mots, ni de rechercher les faveurs médiatiques dont jouissent les entrepreneurs charismatiques, athlètes, stars du business-show et autres gagnants. A l'évidence, notre quotidien est envahi par l'Excellence, des marques déposées, et leurs dérivés, réussite matérielle, notoriété immédiate, succès médiatique, et ses composantes, compétition, élitisme, exploits...

Vie politique, économique, scolaire, religieuse, institutions en mal de valeurs propres. Toutes sont marquées « au coin » de ce référent obligé. Chaque groupe propose le sien, établi suivant des critères propres et présentés comme unique, absolu, supérieur : une incantation.

Aussi, au moment où le Pays valide sa Charte de territoire qu'il souhaite d'excellence, est-il utile de préciser quelles seront ses « excellences ».

Au premier rang de nos valeurs vécues, nos paysages, nos terroirs viticoles, nos forêts, et nos rivières composent un environnement riche et varié, le cadre indiscutable de notre identité. La notion de paysage et de sa gestion est donc essentielle. Elle doit évoluer de manière raisonnée et cohérente, grâce à des chartes, à l'échelle du Pays pour permettre la définition des modalités de valorisation du paysage, à court et moyen terme, la promotion d'un cadre de vie de qualité et favoriser les nouvelles implantations de populations ou d'activités.

Reconnu par tous, pour ses qualités et ses contraintes, notre environnement et ses ressources doivent être préservés et gérés, au bénéfice des libournais, de leurs activités et de leur cadre de vie.

L'enjeu ici est donc double. De la ressource en eau à l'assainissement des eaux usées, de la collecte sélective des déchets à leur aboutissement en des productions valorisables sur le marché, ici comme ailleurs, on ne peut plus brandir des principes et ignorer les évolutions exemplaires de notre territoire libournais en terme de réflexions et d'actions. Elles répondent à des attentes et aux lois, elles participent au développement durable et à l'image du Pays.

La viticulture est un exemple de ces excellences qui caractérisent le Libournais . Elle a su marquer sa différence avec d'autres grands vignobles Bordelais. Notre économie viticole, l'une des clefs de notre développement, comme le secteur industriel qui revêt une importance stratégique particulière, compte tenu de son poids relatif dans l'emploi et de son niveau technologique reconnu internationalement, devront être confortés par l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux services, en favorisant les synergies interentreprises pour envisager la création, au sein du territoire, avec le monde universitaire, « d'un pôle logistique irradiant de développement » industriel, technologique et de services. Garant des équilibres socio-économiques et solidaires du territoire, un réseau dynamique de petites entreprises potentiellement porteuses d'emplois, appuiera et relaiera celui-ci.

Tout au long de son histoire le territoire a prouvé qu'il a su imaginer ses propres perceptions du développement et promouvoir des acteurs, des systèmes, et des réseaux d'excellences. Forte de ces savoirs la Charte doit être l'occasion de rassembler tous les acteurs pour inscrire les libournais, et leurs entreprises dans une démarche de progrès.

Il a été notable de constater la présence d'un certain nombre d'acteurs particulièrement dynamiques et impliqués, techniciens professionnels, responsables divers, élus, habitants... qui s'activent pour trouver, mettre en œuvre des solutions et des réponses aux difficultés de ce territoire. Ils y parviennent de manière originale, en particulier dans les domaines de l'action sociale et de l'insertion. D'autres se sont découverts et se sont engagés à se retrouver régulièrement. C'est l'excellence de notre société civile dans son ensemble qui sera un gage de développement équilibré.

La volonté « de travailler sur le territoire Pays », le Libournais, encore à dominante rurale, où la prudence est généralement de mise, doit s'accompagner d'une réelle capacité d'entraînement et de diffusion, et d'une nouvelle mentalité de développement.

Notre aspiration affirmée d'évolution, doit trouver, dans ces nouvelles instances d'échanges, de partenariat et de production, que constituent les réseaux formels ou informels, les nouveaux liens sociaux, culturels et économiques qui nous font défaut et la capacité de nous mobiliser collectivement pour résoudre équitablement et solidairement nos difficultés internes, pour tirer vers le haut et vers l'extérieur nos ambitions.

Le Pays n'a pas vocation à faire à la place de quiconque, il est un moyen de favoriser l'initiative locale par la participation des citoyens acteurs et des citoyens, par le renforcement de la coopération intercommunale et l'organisation des relations inter territoriales, par la recherche de la cohérence entre les projets et la fédération des efforts de tous. Parce que notre avenir est dans l'ouverture aux autres, il est primordial d'orienter notre territoire vers l'extérieur, porteur d'échanges, d'enrichissement et de reconnaissance de nos qualités d'excellences.

Dans notre esprit, l'excellence ne sera pas mise en scène.



... à travers **3** axes et **10** orientations:

AXE 1- SUSCITER ET CONFORTER LA PERFORMANCE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES QUI FONT LA SINGULARITE DU TERRITOIRE

A l'image d'une viticulture d'exception née d'une formidable ressource où s'exercent diverses influences bienfaitrices, les activités économiques ont peut-être en Libournais, plus de chance qu'ailleurs de s'épanouir. Cette perspective de la réussite, le territoire la doit au potentiel, au dynamisme et au savoir-faire de ses entreprises, de ses entrepreneurs et de ses salariés.

Cependant, au-delà de ses fortunes, le Pays du Libournais se démarque également par la volonté de ceux qui font le développement économique d'aller de l'avant. Qu'ils soient dirigeants, cadres, employés ou élus, fonctionnaires, techniciens, c'est la motivation, la passion d'entreprendre des libournais qui caractérise ce territoire d'excellence.

L'objectif du Pays du Libournais est précisément, au vu des atouts dont il dispose, de justifier et d'affirmer, à l'ensemble des acteurs économiques régionaux, présents ou potentiels, cette ferveur susceptible de lui permettre de relever les défis des décennies à venir.

A son niveau, le sport de haut niveau représente l'excellence sportive du territoire. En matière de pratiques sportives, le Libournais se distingue, aussi bien par le nombre et la qualité de ses équipements et de ses sites de pratiques, que par le nombre de pratiquants dans les clubs sportifs, ou que par la diversité des disciplines pratiquées. Le Libournais aime le sport, tous les sports. Les résultats obtenus par les sportifs libournais, quelque soit les niveaux de compétition sont l'incarnation de cette dynamique du succès.

ORIENTATION 1 OPTIMISER L' IMAGE D' EXCELLENCE DES TERROIRS VITICOLES

La notoriété internationale des vins du Libournais est l'un des vecteurs essentiels de l'économie locale. La reconnaissance dont ils font l'objet s'articule autour de produits notoires, où le poids des zones géographiques, des manières culturelles et de l'histoire sont intimement liés. Elément déclencheur d'une spécialisation économique aux formes de coopération interentreprises complexes, la filière viti-vinicole libournaise doit pouvoir être le levier d'un développement économique plus coopératif. En gérant de façon optimale et durable cette formidable ressource, une démarche « gagnant-gagnant » est à initier entre entreprises et territoire.

ORIENTATION 2 **DEFINIR UN PLAN DE LOCALISATION DES ZONES D' ENTREPRISES**

La recherche de compétitivité spatiale passe par la capacité à définir une politique cohérente et différenciée d'offre territoriale en direction de toutes les entreprises,. Dès lors, la stratégie de différenciation territoriale mise en œuvre devra rechercher tout à la fois, l'émergence de nouvelles activités et le renforcement des savoir-faire locaux, tout en ayant à l'esprit le souci d'une adéquation de l'offre aux meilleurs standards internationaux.

ORIENTATION 3 **DEVELOPPER LES ACTIVITES DE TOURISME FLUVIAL**

Les rivières qui forment l'ossature du territoire offrent une formidable occasion de développer l'économie touristique en renforçant l'identité du Pays, et en créant un contrepoint de qualité au tourisme viticole et culturel. Les réflexions et les études engagées depuis de nombreuses années permettent d'affirmer aujourd'hui la vocation du Pays du Libournais en la matière. En effet les caractéristiques culturelles, environnementales et halieutiques de ces espaces, peuvent rapidement être traduites en activités s'adressant aussi bien à la population locale qu'à des clientèles touristiques. Les marges de progression dans ce domaine sont importantes, tant il est possible de développer des activités adaptées à la fois à la demande et à la configuration des cours d'eau considérés dans la diversité des différents biefs qui les composent.

ORIENTATION 4 : **FAIRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU LE SYMBOLE D'UN TERRITOIRE QUI GAGNE**

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme et à ses principes déontologiques, le sport doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Le Pays du Libournais se veut être le garant du respect de ces grands principes. Il souhaite, en concours de l'Etat et du mouvement sportif, avec l'appui des entreprises, réunir les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

A travers ses sportifs, le Libournais s'affirme et s'affirmera demain encore, comme un territoire d'excellence, où leur réussite deviendra certainement l'ambassadrice la plus médiatique du territoire.



AXE 2- GARANTIR UNE GESTION OPTIMALE DE CE QUI FONDE NOS VALEURS ENVIRONNEMENTALES

La gestion environnementale constitue sans nul doute une des priorités essentielles pour le Pays du Libournais. L'écart entre les attentes de la population et le niveau effectif de « l'offre » s'accroît et le modèle traditionnel a ou est sur le point d'atteindre ses limites, pour des raisons à la fois socio-économiques et environnementales. Répondre aux besoins sociaux et à l'attention sans cesse accrue des opinions publiques sur cette question, mais aussi relever le défi de faire de l'environnement un élément distinctif du Pays, porteur de développement, sont des enjeux fondamentaux.

Les modes de gestion de l'environnement adoptés depuis longtemps autour des problématiques de développement et d'aménagement du territoire, ont contribué à faire croire au public que les ressources du milieu naturel sont illimitées ou tout du moins que les agressions qui leur sont faites sont réversibles. Cependant, petit à petit, une prise de conscience collective s'instaure qui relève de deux conceptions assez manichéennes : l'une altruiste, partant du principe que l'environnement est une grande cause humanitaire dans laquelle tout le monde a sa responsabilité, l'autre relevant d'une solidarité de fait, chacun s'apercevant de plus en plus que les dommages environnementaux majeurs le touchent de près.

Quel que soit le point de vue, ces conceptions corroborent la nécessité de faire de la qualité de l'environnement un élément tangible du projet du Pays. Le Pays du Libournais peut en effet participer pleinement à cet effort collectif, en s'appuyant sur ce qui fonde d'ores et déjà ses valeurs et qui caractérisent un territoire déjà engagé dans la recherche de la qualité.

ORIENTATION 5 ASSURER UNE GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU

En Libournais, les nappes souterraines de qualité notable, et le réseau hydrographique dense qui structure le territoire jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement et l'équilibre des écosystèmes. La gestion de l'eau, deviendra de plus en plus un enjeu culturel, social et économique concernant le quotidien des divers usagers (particuliers, entreprises, structures publiques, agriculteurs,...). La volonté du pays du Libournais est de la perfectionner afin d'optimiser la consommation, d'améliorer les usages, et de faire de l'eau une ressource pérenne d'une qualité irréprochable. Cette volonté d'établir une gestion globale, en accord complet avec les préconisations et réglementation plus générales en vigueur (SAGE, SDAGE, loi sur l'eau), est axée d'une part sur une logique d'économie de la ressource, enjeu primordial en Libournais notamment au regard de l'appauvrissement de nos réserves souterraines, d'autre part sur une gestion qualitative de prévention des risques et d'amélioration des réseaux (assainissement et acheminement).

ORIENTATION 6- ENGAGER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE QUALIFICATION ET DE PROMOTION DES PAYSAGES

Le Pays du Libournais, relativement vaste, est constitué de paysages riches et variés : cours d'eau, forêts, vignobles, bâti de qualité, ... Cette mosaïque de paysages, véritable capital esthétique du Pays, concourent à faire du Libournais un territoire accueillant et séduisant. Les paysages constituent, à ce titre, un de ses atouts fondamentaux dont l'entretien et une "mise en scène" respectueuse et harmonieuse de ce bien de valeur, sont des enjeux d'attractivité et d'avenir. Afin de renforcer ce potentiel et la qualité du cadre de vie de sa population, mais aussi afin d'être connu et reconnu comme un territoire de référence en la matière, le Pays souhaite engager une réflexion paysagère, intégrant observations et définitions d'enjeux globaux, associant l'ensemble des acteurs du territoire (socio-économiques, touristiques, environnementaux, culturels) au sein d'un projet transversal visant à qualifier et à valoriser ce patrimoine.

ORIENTATION 7 - ORGANISER LA GESTION DES DECHETS

Les efforts visant à une mutualisation efficace et effective concernant la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur le Libournais en font un territoire précurseur et volontaire, En s'appuyant sur les réflexions en cours et les acquis du territoire, le Pays souhaite conforter et accentuer toute démarche visant à améliorer, à optimiser cette gestion et à en fédérer les acteurs. Cette volonté s'inscrit dans une optique visant à perfectionner la communication, les services rendus, le nombre et la qualité des équipements disponibles dans un souci d'asseoir le rôle pionnier du Pays en matière de gestion des déchets et d'offrir à sa population un service de grande qualité, performant et innovant.



AXE 3- DEVELOPPER DES TRANSVERSALITES ET DES ECHANGES PORTEURS D' INNOVATION ET DE PROGRES

Le partenariat permet d'associer des compétences , des accès à des moyens et des acteurs de secteurs différents. Il offre de nouvelles capacités de conception et d'intervention sur le territoire que chacun des acteurs, pris séparément, ne possède pas.

Si la complémentarité de compétences différentes, présente un intérêt évident, elle sera systématiquement recherchée. Chaque partenariat développe cependant sa propre vision de la diversité des compétences.

L'association des manières de voir, de raisonner et de travailler est généralement moins exprimée mais joue un rôle déterminant dans la capacité de conception et d'innovation du partenariat local.

La diversité des partenaires permet aussi la jonction entre des secteurs d'activité et des moyens différents, notamment entre les ressources financières, physiques et humaines. Cette jonction est un facteur d'innovation et participe à l'excellence du Pays du Libournais.

ORIENTATION 8 ACCOMPAGNER LA CONDUITE DU PROJET DE TERRITOIRE D' UNE GOUVERNANCE LOCALE D' EXCELLENCE

La gouvernance est un système d'organisation et de gestion de l'action visant à prendre en compte les intérêts croisés des acteurs en présence, au premier rang desquels se trouvent les intercommunalités dans l'élaboration et la conduite du projet de territoire. Elle représente un système de relations complexes, nécessitant une communication permanente entre les différents acteurs publics et privés, autant intérieurs qu'extérieurs au territoire. Elle doit favoriser une approche transversale dans les prises de décisions, dans l'évaluation de leurs impacts, et dépasser ainsi l'approche sectorielle classique. Au sein du système local du Libournais, le Pays joue le rôle de fédérateur, de coordonnateur des différents projets, de régulateur des dynamiques territoriales, et de représentation des intérêts locaux.

ORIENTATION 9 INSTITUER LE RESEAU PLURIDISCIPLINAIRE DES RESPONSABLES SOCIAUX LOCAUX

Le Groupe Technique Social du Libournais constitue une richesse pour le territoire, un réseau de professionnels du social et de l'insertion compétent et en capacité de devenir un réel interlocuteur aux côtés des élus et des décideurs du territoire, pour les conseiller sur tout sujet ou projet touchant les questions de société et de liens sociaux. Le Pays entend conforter ce réseau et l'introduire auprès des responsables territoriaux dans leur réflexion et en accompagnement d'études futures.

ORIENTATION 10 DEVELOPPER LES ECHANGES D' EXPERIENCES AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Grâce aux entraides et aux échanges de nos savoir-faire avec les Pays voisins et/ou lointains, le Libournais peut enrichir son image, valoriser ses acteurs et accéder à de nouveaux savoirs. Tourisme, santé, gestion, formation, autant de thèmes sur lesquels nous pourrions échanger et comparer des techniques et des avis. Plus encore, grâce à nos similitudes avec ces territoires, où le partage, comme en libournais, se découvre et s'apprend prudemment, un peu plus chaque jour, nous pourrions échanger sur nos expériences.



nos références

« Lorsque les membres d'une communauté humaine élaborent ensemble des réponses nouvelles aux questions qu'ils rencontrent dans les divers domaines de leur existence économique, sociale et spatiale, ils font œuvre de culture et de civilisation ».

Riche de ses 130 000 habitants, de la diversité de ses paysages naturels et artificiels, de ses activités économiques, sociales et culturelles, notre Pays du Libournais est né d'une volonté politique forte et partagée de se reconnaître et de progresser ensemble dans un espace géographique et historique délimité par les frontières de l'arrondissement de Libourne.

La présente Charte retrace l'histoire, l'actualité et l'avenir de cette volonté commune. Elle est une œuvre culturelle, fruit du travail collectif des élus, des acteurs et partenaires, des citoyens et forces vives du Pays du Libournais.

Elle décrit un projet global de développement économique, social et culturel, spatial et environnemental pour le territoire.

Elle s'appuie sur des constats et analyses recueillis au cours d'un important travail de diagnostic territorial.

Elle pose des affirmations, trace des perspectives d'orientations et d'actions élaborées lors d'une phase de construction prospective qui a mobilisé, comme pendant la phase de diagnostic, les forces vives du territoire.

Elle reconnaît des principes éthiques et des cadres de références pour imaginer et entreprendre ensemble un avenir commun.

Un diagnostic initial partagé

Depuis plusieurs années, la mondialisation et « l'urbanisation » de l'économie et de la culture, les prises de conscience individuelles autant que collectives de la nécessité de « porter attention » à la nature et à l'environnement touchent de plein fouet le développement des hommes, des entreprises et des territoires.

L'espace géographique et administratif représenté par l'Arrondissement de Libourne, comme celui des territoires voisins n'échappent pas à cette situation qui apporte aux hommes et aux entreprises, du progrès et de la prospérité, mais aussi son lot de détresses, de laisser pour compte et de multiple dégâts collatéraux.

Chaque jour qui passe fait naître sur les territoires des questions de plus en plus nombreuses et complexes qui appellent des réponses urgentes autant que durables pour maîtriser le présent comme l'avenir.

Lors de la phase de diagnostic, le Pays du Libournais s'est rendu compte de ses forces et faiblesses, de ses parts d'ombre et de lumière, de son potentiel et de ses opportunités de développer l'excellence de ses ressources.

Le diagnostic territorial a aussi mesuré l'existence de défaillances et de risques majeurs menaçant la réalisation de nos objectifs communs : la prospérité, la cohésion économique et sociale, la qualité de la vie et de l'environnement des habitants.

Ainsi il est apparu que l'isolement, l'exclusion, l'appauvrissement matériel et culturel des hommes, des communes, des entreprises et des micro territoires naturels et sociaux sont des réalités concrètes avérées autant que des menaces touchant le développement du Pays du Libournais.

« Nous sommes très riches, mais nous connaissons des îlots de grande pauvreté »

« Notre prospérité est historiquement fondée, nos activités de la terre et nos maisons sont faites pour durer, mais aujourd'hui, même la vigne, du jour au lendemain, peut être attaquée par les lois du marché, et plusieurs de nos habitations ne sont pas à l'abri des nouveaux risques d'inondation ».

« Nous sommes un territoire relié, communiquant, pratiquant les échanges en interne ainsi qu'avec les territoires voisins et lointains. Nous avons retiré de ces échanges notre prospérité comme notre renommée. Mais aujourd'hui, ce qui est au delà de nos frontières évolue trop vite et rend de plus en plus difficile la gestion maîtrisée de nos échanges, de nos activités, de notre développement ».

Sur la base des ces constats partagés, reconnaissant nos forces et faiblesses, les risques et les opportunités attachés à nos territoires, Nous, signataires de la présente Charte avons décidé d'œuvrer en concevant et réalisant ensemble **un projet de développement territorial** qui s'appuie et se fonde sur plusieurs affirmations, choix et principes.

La démocratie participative

La consultation, la concertation, le dialogue, mais aussi la décision démocratique guident et fondent notre projet de développement.

Sur ces bases, la Charte est l'aboutissement d'une longue réflexion et consultation qui a mobilisé les acteurs locaux les forces vives du territoire autour d'un important travail d'inventaire, de diagnostic et de prospective visant à identifier à l'horizon d'une à deux décennies un avenir souhaitable et possible pour le Libournais et ses habitants

La Charte exprime avec force notre volonté politique commune d'agir ensemble, au sein du Pays du Libournais pour :

- **fédérer** les acteurs et habitants locaux autour d'un projet politique à long terme (10-15 ans), reconnu et soutenu par tous les partenaires institutionnels (Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Etat et Europe) et portant sur les différentes dimensions, économique, sociale, culturelle et environnementale, de l'avenir du territoire,
- **coordonner** les initiatives d'aménagement ou de développement dans un cadre de référence stable et partagé, offrant une cohérence aux multiples initiatives publiques et privées qui concourent, au quotidien, à l'animation et à l'amélioration de la qualité de la vie du territoire.
- **engager** une politique de développement local, construite autour des enjeux spécifiques du Libournais, et recherchant la complémentarité ainsi que les synergies positives avec nos territoires voisins en particulier l'agglomération bordelaise toute proche, les départements limitrophes, la Région.

L'organisation et l'administration rationnelle du développement

La Charte fixe une stratégie opérationnelle pour l'avenir du territoire ainsi que les outils et méthodes les mieux adaptés et appropriés à la mise en œuvre des choix démocratiquement opérés.

La Charte défend l'idée autant que la pratique renforcée d'une **meilleure articulation des politiques publiques et des stratégies institutionnelles** applicables sur le Pays du Libournais.

Dans le respect mutuel des domaines d'intervention et de compétence des partenaires institutionnels, la Charte du Pays du Libournais exprime notre volonté de conjuguer et valoriser les priorités d'actions engagées par les différents niveaux de pouvoirs publics : Communes, Groupements de Communes, Département, Région, Etat, Europe, Entreprises ou Etablissements publics.

Si la Charte, dans un tel contexte, ne peut prétendre tout dire ou tout prévoir, elle est cependant **porteuse de sens et de repères** pour l'action collective favorisant la formulation d'engagements réciproques entre ses cosignataires. Elle organise un **cadre collectif d'actions prioritaires**, fondé sur une représentation claire des principaux enjeux du territoire, de ses atouts ou de ses fragilités.

C'est en 2006 que le Pays organisera un large tour de table destiné à analyser les chemins parcourus ou restant à parcourir. A cette occasion, les orientations, les priorités, voire les méthodes et les outils feront l'objet d'une évaluation minutieuse et, si nécessaires, seront recentrées et adaptées.

La Charte se démarque ainsi d'un simple programme opérationnel ou d'une procédure supplémentaire de réalisation d'actions communes. Elle offre au Pays du Libournais, à ses habitants et à ses forces vives une mise en perspective des multiples actions, initiatives, ou programmes à conduire.

L'aménagement et le Développement Durable

Notre Charte du Pays du Libournais s'inscrit pleinement dans :

La *Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire* loi du 25 juin 1999, ses décrets d'application, ainsi que les dispositions du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, le *Contrat de Développement Durable* de la politique départementale de soutien et d'accompagnement des territoires girondins.

Elle intègre le cadre offert par la loi du 12 juillet 1999 sur la structuration intercommunale et s'inspire également de la Loi du 4 février 1995 qui évoquait déjà la nécessité pour les territoires, librement définis, de construire un projet de développement et d'aménagement collectif et commun.

Elle prend en compte les évolutions possibles des lois et réaffirme son attachement au Pays en tant que cadre commun d'élaboration de notre projet destiné à développer durablement les atouts des territoires du Libournais et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.

Dans le respect de ces grands principes, les élus de l'arrondissement de Libourne ont entrepris leur réflexion avec l'ambition de mettre en place un modèle d'organisation durable du territoire qui :

- encourage l'intercommunalité de projet ;
- soutient les politiques de développement local durable au sein du territoire, en associant étroitement les enjeux de notre ville centre et de nos territoires ruraux ;
- accroît la participation des acteurs socio-économiques et associatifs du territoire aux choix d'aménagement et de développement ;
- facilite, par la voie contractuelle, la mise en cohérence des politiques publiques et leur adaptation aux contextes locaux.

La logique du développement durable est encore émergente en France même si le qualificatif est de plus en plus employé

Consacré par le Sommet de la Terre à Rio-de-Janeiro en 1992, le développement durable est aujourd'hui inscrit dans les orientations politiques nationales et internationales. Il est repris par le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Progressivement, le développement durable s'inscrit dans les réalités sociales et économiques du Pays du Libournais.

Il est alors concrètement une démarche d'équilibre, dont le Pays doit être garant, en s'appuyant sur l'intégration et la complémentarité des intercommunalités.

Ces équilibres concernent d'abord les Hommes et leurs besoins, économiques, sociaux et environnementaux. Aussi, le Pays aura-t-il souvent et essentiellement à vérifier avant tout avis, les impacts d'un projet sur les territoires voisins, même s'ils sont extérieurs au Libournais : le projet, correspond-il aux orientations de la Charte ? Déstabilise-t-il un équilibre ?

De fait, point n'est besoin de mener le même projet, au même moment. Chaque intercommunalité reste responsable de son développement, mais s'engage à respecter les orientations de la Charte. On comprend alors que la Charte et ses orientations deviennent un instrument contractuel. Ses documents seront les références à toute négociation.

Sur quels principes fonder l'action pour un développement durable ?

D'abord sur le respect de l'Homme et de son Environnement.

Le développement durable est essentiel pour que, dans nos territoires urbains et ruraux, la mise en mouvement des logiques économiques, génératrices d'emploi, ne se fasse pas au détriment de notre environnement.

Aussi, faudra-t-il veiller en permanence aux conséquences de nos décisions sur les équilibres socio-économiques et la préservation de nos ressources.

Le principe de solidarité s'imposera au collectif que nous sommes. Comment imaginer faire du développement, si le taux de pauvreté ne baisse pas sur certains secteurs, ou si d'un côté, pendant que l'on veille à préserver l'environnement en pensant qualité de vie ou aux générations futures, le voisin épuise les ressources naturelles, ou compromet l'avenir par des pollutions inconsidérées ?

Les solidarités s'exprimeront entre communes plus ou moins riches, avec des liens sociaux qui se construiront grâce aux idées ou aux actions partagées. Etre solidaire des générations futures, de ses concitoyens, des populations du monde, c'est engager sa responsabilité, tant sur le plan environnemental, que sur le plan social et économique. Cette notion conduit à apprécier, avant toute décision, la maîtrise des risques, qu'ils soient technologiques ou sociaux.

Un tel mode d'action privilégie la prévention. Réduire les déchets ou les pollutions de l'eau, plutôt que d'augmenter les équipements et les coûts de traitement, sera bénéfique pour tous, pour l'environnement, et pour les finances publiques.

Le défi du développement durable consiste à répondre aux attentes de développement et de bien-être des populations, en privilégiant les besoins sociaux et environnementaux.

Les entreprises performantes, qui refusent le laxisme, modifient aussi leur vision en regardant à nouveau le moyen terme, voire le long terme, pour s'inscrire dans le développement durable, qui constitue une forte valeur ajoutée.

Que ce soit par nécessité d'améliorer la qualité de ses produits pour répondre aux exigences des consommateurs, ou de maîtriser ses méthodes de production par des démarches qualité, l'entreprise, pour avancer et se développer, redécouvre l'efficacité d'une bonne gestion du personnel et des risques environnementaux. Ces visions modernes, générées par les prises de conscience des consommateurs, par la mondialisation et les réglementations, doivent concourir, en se développant dans les entreprises libournaises, à faire de ce territoire un pôle girondin attractif et de qualité, qui sans aucun doute favorisera la curiosité et la décision d'investisseurs, d'autant que le développement d'implantations nouvelles sera encouragé.

Un développement fondé sur l'adhésion et la participation : un consensus pour prendre en main le destin du Libournais

Les citoyens entendent participer aux réflexions. Cela s'est vérifié à chaque rencontre, quel que soit le sujet débattu. Le développement durable introduit la nécessité d'une concertation avec les représentants de la société civile, partenaires depuis le début, et regroupés au sein du Conseil de Développement du Pays du Libournais (comprenant 109 membres), depuis le 25 avril 2002.

Ces démarches de concertation conduisent à une *nouvelle pratique de l'exercice du pouvoir*. Les citoyens deviennent acteurs d'une démocratie participative, animée par l'autorité locale. Cette nouvelle pratique constitue une révolution culturelle, tant nos habitudes de citoyen sont ancrées dans le binaire : décideurs politiques / administrés. C'est cette démocratie, fondée sur l'adhésion et la participation des citoyens à un projet de développement, qui constitue la base même de la démarche de reconnaissance de l'arrondissement de Libourne en Pays.

Cette évolution des modes de décision intégrant les pratiques de concertation, l'information transparente sur les enjeux et les moyens, la responsabilité vis-à-vis des impacts des projets, peut être résumée par le terme de *gouvernance*.

La démarche du développement durable est globale et systémique. Elle succède à une démarche purement sectorielle, et propose une approche intégrée prenant en compte l'interdépendance des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux, dans le temps et dans l'espace.

Par exemple, la politique des transports sera évaluée, conçue et mise en œuvre en prenant en compte les interactions avec les politiques de l'énergie, l'habitat et l'insertion. Ce qui suppose d'agir en transversalité et de décloisonner les différents domaines d'intervention de la collectivité. Le regard nouveau posé sur le rôle des territoires, pour le devenir des hommes, les principes de développement durable, invite les collectivités partenaires à construire un projet mobilisateur, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la société.

Synonyme d'innovation, tant sociale que technologique, le développement durable incite à la transparence et à l'évaluation de l'action basée sur la confiance.

Dès lors, il faut pouvoir dépasser le schéma classique qui adapte le projet territorial aux procédures de financement. Le nouveau schéma pour le territoire consiste à privilégier un développement endogène, où le rôle des partenaires, des bailleurs de fonds, au côté des acteurs du territoire, prend toute sa signification. Doté d'une véritable impulsion, le développement durable constitue une chance pour le renouvellement de l'action publique.

Des actions coordonnées sur tous les fronts : pour un Libournais gagnant et équilibré

Pas impossible, puisque ce projet nous engage tous, quelles que soient nos responsabilités et où que nous nous situions sur le territoire du Libournais. Pour cela le Pays ne se substituera à personne, laissant chaque collectivité mener son propre développement, dans le cadre d'objectifs communs globaux que nous adoptons dans notre Charte.

Dès lors, la nécessité de coordonner les actions implique que le Pays hiérarchise les dossiers et les projets. Le Diagnostic a mis en évidence la nécessité d'aborder sans retard les cadres structurants du territoire afin d'orienter les choix politiques de demain.

Dans ce contexte,

Le **S.C.O.T. (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale)**, et ses principaux éléments : *Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)*, *Plan de Localisation des Zones d'Entreprises*, *Schéma Directeur des Déplacements Collectifs*, chartes environnementales (*Plan Paysage*, *Charte de Territoire Forestier*, ...) le Schéma de Développement et d'Équipement Commercial (S.D.E.C.), apparaissent comme les outils les plus appropriés à la gestion équilibrée du territoire.

Le Pays mettra en œuvre les modes de travail et de communication nécessaires afin d'impulser les dynamiques qui favorisent les synergies entre les différents acteurs publics et privés, et en particulier entre les diverses formes d'intercommunalité.

Dans cette organisation, la voie privilégiée sera celle de la concertation entre les acteurs et partenaires de la vie associative.

Les Grandes Dates

Calendrier des étapes

... passées

Les années 1990

La Prise de conscience

Les acteurs du territoire montrent leur capacité à se mobiliser autour de thèmes forts portant des actions concrètes de développement.

En 1990, est créée la Mission Locale qui fédère rapidement près de 100 communes autour d'un travail auprès des jeunes, en recherchant des réponses territorialisées, pour et sur l'ensemble de l'arrondissement.

En 1991, l'association Initiatives pour le Développement Economique de l'Arrondissement de Libourne (I.D.E.A.L.) est créée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, s'attache à conforter l'identité du territoire, détecter les potentialités des entreprises et dynamiser les initiatives porteuses de développement. Elle regroupe à sa création, les 28 communes présentant le potentiel de développement le plus significatif de l'arrondissement.

En 1992, une vingtaine de communes s'associent pour mener une étude diagnostic du territoire en matière de développement touristique. Cette étude débouche en 1995 sur la création du Syndicat de Développement Touristique du Grand-Libournais, porteur des procédures Pôle de Séjour Organisé (P.S.O.) et Pôle Touristique Rural (P.T.R.). A la fin des procédures, 92 communes sont ainsi regroupées dans une démarche concertée de développement et d'organisation de l'accueil touristique.

En 1999, le Plan Local d'Insertion par l'Economique de la ville de Libourne engage avec l'ensemble des communes de l'arrondissement une réflexion visant à élargir son action au-delà de la seule ville centre. Il s'agit alors de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes durablement éloignées du marché du travail ; de valoriser la main-d'œuvre disponible ; et développer des filières spécifiques au territoire. En 2001, 70 communes participent à la démarche.

Novembre 1998

La Prospective globale

Lors de sa création en 1998, le Syndicat Mixte pour le Développement du Nord-Libournais se fixe, entre autre, pour mission de réfléchir à l'avenir de son territoire en créant une Commission « Prospective ».

Une démarche élargie est rapidement proposée par Monsieur Alain MAROIS, Président de la Commission. Il propose d'associer, dans un débat constructif, les acteurs publics et privés locaux, les partenaires institutionnels du territoire et les collectivités voisines du Libournais.

25 juin 1999

Les Assises

Au terme de plus de 8 mois de réflexion, le Syndicat du Nord Libournais rend compte des travaux de la prospective. Près de 150 personnes, élus des différents secteurs géographiques du Libournais, mais également représentants des administrations et des domaines tels que l'habitat, les infrastructures, l'économie et les services, se retrouvent à l'occasion des « Assises du développement du Nord-Libournais ».

Monsieur le Sous-Préfet conclut la journée en qualifiant la démarche de « point de départ, plus que d'aboutissement », au regard de la volonté exprimée par les uns et les autres « de passer d'une intercommunalité *tire-lire* à une intercommunalité d'avenir ». Le futur Pays du Libournais se dessine.

Novembre 1999

La Détermination

Forts des débats de juin 1999, le Sénateur-Maire de Rauzan, Monsieur Gérard CESAR et le Député-Maire de Libourne, Monsieur Gilbert MITTERRAND, officialisent cette démarche en adressant conjointement à Monsieur le Préfet de la Gironde un courrier d'intention de l'arrondissement de Libourne pour se constituer en Pays au sens de la L.O.A.D.D.T..

Après une première concertation politique au niveau local, il est acté que le *Syndicat Mixte pour le Développement du Nord-Libournais*, présidé par Monsieur Alain MAROIS, assurera la mission de portage juridique de la démarche.

2 juillet 2001

Le Périmètre

Après les avis favorables des Assemblées du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine, la Conférence Régionale pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, présidée par Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, valide le périmètre d'étude proposé par les élus du Libournais, à savoir celui de l'arrondissement de Libourne.

22 et 23 octobre 2001 **Les Groupes d'Etudes et de Mobilisation**

Lancement des travaux des *Groupes d'Etudes et de Mobilisation*. L'un des objectifs prioritaires de la Loi, qui est le renforcement du partenariat entre élus, société civile, milieux socio-professionnels et associatifs, trouve ici son expression locale. Librement composé, à travers des réflexions thématiques, les G.E.M. deviennent une composante incontournable de la démarche libournaise, et leurs membres sont invités à s'associer étroitement à l'élaboration du diagnostic du territoire, à l'élaboration de la Charte, puis à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets.

24 décembre 2001 **La Création du Syndicat du Pays du Libournais**

Le *Syndicat du Pays du Libournais* est créé par arrêté préfectoral. 111 communes de l'arrondissement de Libourne y adhèrent directement, soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'une structure intercommunale à compétence d'aménagement du territoire : ce sont 63 collectivités locales de l'arrondissement de Libourne qui adhèrent (les communautés de communes de la Juridiction de Saint Emilion et du Pays de Coutras, les Syndicat Intercommunaux à Vocation Multiple des cantons de Pujols et de Sainte-Foy-la-Grande, et des vallées de l'Isle et de la Dronne, et 59 communes de 6 cantons différents). Monsieur Alain MAROIS en devient le premier Président le 11 janvier 2002.

12 décembre 2002

Le Diagnostic Partagé

Remise du diagnostic partagé du territoire à la salle des fêtes de Libourne. Face à un auditoire de plus de 300 personnes, des membres des Groupes d'Etudes et de Mobilisation ont présenté le résultat des réflexions engagées depuis de longs mois, autour des thématiques de l'Environnement, de la Démographie et de l'Habitat, de la Mobilité et des Communications, de l'Economie, de la Formation, du Social, et enfin de la Gouvernance.

25 avril 2003

Le Conseil de Développement

Mise en place du Conseil de Développement à la Salle des Dominicains de Saint-Emilion. Introduit par Messieurs Gérard CESAR, Alain MAROIS et Gilbert MITTERRAND, les travaux de l'assemblée sont officiellement lancés. Après un rappel de la démarche, des missions, l'organisation interne de la nouvelle instance est arrêtée. Le principe d'une présidence collégiale transitoire de 7 membres est retenu.

Calendrier des étapes

à venir ...

10 juillet 2003

La Charte

Le Comité Syndical, réuni à Libourne, est invité à se prononcer sur le document définitif (amendé des remarques des uns et des autres) Charte du Pays du Libournais, et à en valider le contenu.

11 juillet 2003

Le Conseil Général et la Charte

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en Commission Plénière, est invité à son tour à se positionner sur la Charte de territoire que lui soumet le Pays du Libournais.

En suivant, l'institution départementale et le Syndicat de Pays du Libournais entameront les négociations qui doivent aboutir à la signature d'une *convention d'objectifs*, engageant l'un et l'autre parti sur un programme pluriannuel d'actions, élaboré à l'initiative du pays, qui formalise les actions à mettre en œuvre en commun, conformément aux orientations stratégiques de la Charte et de la politique départementale de développement durable.

Octobre - Décembre 2003 **L'Etat, le Conseil Régional et la Charte**

A l'instar du Conseil Général, le Conseil Régional d'Aquitaine se prononce sur la Charte du Pays du Libournais, étape indispensable pour engager le processus qui doit aboutir à l'élaboration d'un *contrat de Pays* du Libournais.

Négocié par l'Etat et la Région, de manière coordonnée avec le Pays du Libournais, le contrat de pays est établi sur la base d'un programme global pluriannuel (2004-2006) de développement, favorisant la cohésion territoriale du Libournais.

Table des Matières

Document d'orientations

Notre engagement pour le Libournais

page 5

Document d'Orientations

Affirmer la position charnière du Pays et lui assurer un rôle actif dans l'aménagement et le développement de son territoire

Page 6

Consacrer le positionnement stratégique du Libournais autour de ses infrastructures routières majeures

Page 6

Un rôle d'équilibre aux côtés de la capitale régionale

Page 9

Conforter les interdépendances nécessaires entre Libourne et son arrière-pays

Page 11

Pour un développement durable rationnel et construit

Page 14

Des priorités en matière de développement : un territoire qui s'organise et gère ses espaces dans leur diversité

Page 14

Des outils au service des territoires pour que le Pays affirme son identité

Page 22

Identité

page 27

	<u>Document d'Orientations</u>	<u>Document de Déclinaisons</u>
Axe 1 : Valoriser les éléments qui forgent l'identité du Pays autour de Libourne, sa ville centre	Page 29	Page 14
Orientation 1 : Conforter les productions et promouvoir les paysages agricoles dont la vigne est l'élément phare	Page 29	Page 15
Orientation 2 : Favoriser une approche multifonctionnelle et une valorisation dynamique de la forêt	Page 30	Page 16
Orientation 3 : Concevoir une offre structurée autour des activités physiques et des loisirs de pleine nature	Page 30	Page 17
Orientation 4 : Dynamiser le tourisme culturel et viticole	Page 30	Page 18
Orientation 5 : Organiser le développement de la vie culturelle autour de projets identitaires	Page 30	Page 19
Axe 2 : Elaborer des politiques de communication pour renforcer et promouvoir l'identité du territoire	Page 31	Page 20
Orientation 6 : Développer et diffuser une conscience plus forte de l'identité et de la réalité du territoire	Page 31	Page 21
Orientation 7 : Assurer la visibilité du territoire et de ses acteurs depuis l'extérieur	Page 32	Page 22
Orientation 8 : Vers un territoire performant en matière de communication	Page 32	Page 23

Équilibres et Équité page 33

Document
d'Orientations Document de
Déclinaisons

Axe 1 : Maîtriser l'organisation spatiale de l'habitat en répondant au mieux aux besoins de la population et des pôles économiques	Page 35	Page 26
Orientation 1 : Construire à l'échelle du Pays une politique globale du logement s'appuyant sur ses composantes intercommunales	Page 35	Page 27
Orientation 2 : Répondre aux différentes demandes en logement en veillant à la qualité des prestations offertes et à un équilibre des offres entre les différents bassins de vie	Page 36	Page 28
Orientation 3 : Valoriser l'habitat comme axe structurant de la revitalisation des centres-bourgs	Page 36	Page 29
Axe 2 : Équilibrer dans l'espace le développement des activités économiques et mobiliser les ressources humaines	Page 37	Page 30
Orientation 4 : Conforter la vocation de « carrefour » du Pays du Libournais	Page 37	Page 31
Orientation 5 : Réaliser un schéma local de développement économique	Page 38	Page 32
Orientation 6 : Renforcer l'animation économique territoriale en s'appuyant sur des partenariats entre collectivités territoriales et compagnies consulaires	Page 38	Page 33
Orientation 7 : Organiser et accompagner la consolidation de l'offre touristique	Page 38	Page 34

...Équilibres et Équité suite

	Document d'Orientations	Document de Déclinaisons
Axe 3 : Renforcer les services publics et privés, les moderniser et en garantir l'accès par tous sans discrimination	Page 39	Page 35
Orientation 8 : Offrir aux citoyens un accès facile et personnalisé aux services de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur parapublic et du secteur privé	Page 39	Page 36
Orientation 9 : Lutter contre toute forme de discrimination dans la vie quotidienne	Page 40	Page 37
Orientation 10 : Agir pour prévenir tous les risques par des services de qualité	Page 40	Page 38
Orientation 11 : Organiser le maillage de l'accueil, de l'information et de la promotion touristique	Page 40	Page 39
Orientation 12 : Organiser l'action sociale et agir ensemble en mutualisant les moyens	Page 40	Page 40
Orientation 13 : « Parlez-moi d'accueil » : un projet pour l'enfance et la jeunesse	Page 41	Page 41
Axe 4 : Assurer un accès équitable à la connaissance et favoriser l'épanouissement de chacun	Page 42	Page 42
Orientation 14 : Renforcer l'accès à l'orientation, la formation et l'adaptation des ressources humaines	Page 42	Page 43
Orientation 15 : Développer et amplifier les actions d'éducation populaire	Page 43	Page 44
Orientation 16 : Organiser le territoire en pôles de ressources et réseaux de compétences	Page 43	Page 45
Orientation 17 : Mettre en œuvre les outils de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et développer une utilisation rationnelle de l'énergie	Page 43	Page 46

Solidarité

page 45

Document
d'Orientations Document de
Déclinaisons

Axe 1 : Lutter contre toutes les formes d'exclusion
--

Orientation 1 : Avoir le courage de s'attaquer à l'illettrisme pour le juguler	Page 47	Page 48
Orientation 2 : Prévenir l'échec scolaire, pérenniser et conforter un dispositif d'insertion à l'échelle du territoire	Page 48	Page 50
Orientation 3 : Développer l'offre de logements adaptés à destination des publics les plus fragilisés	Page 48	Page 51
Orientation 4 : Prendre en compte les besoins des personnes handicapées et améliorer leur intégration à la vie socio-économique	Page 48	Page 52

Axe 2 : Développer la solidarité citoyenne à tous les âges de la vie

Orientation 5 : Reconnaître les capacités d'expression, de responsabilisation, d'innovation des jeunes	Page 49	Page 53
Orientation 6 : Développer les médiations pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire dignement dans la vie locale	Page 49	Page 54
Orientation 7 : Vieillir en citoyen actif	Page 50	Page 55
Orientation 8 : Valoriser l'apprentissage de la citoyenneté à travers les pratiques sportives et culturelles	Page 50	Page 56
	Page 50	Page 57

... Solidarité suite

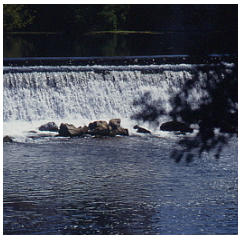
	<u>Document d'Orientations</u>	<u>Document de Déclinaisons</u>
Axe 3 : Prendre en compte les problématiques liées aux souffrances	Page 51	Page 58
Orientation 9 : Accompagner les individus dans leur quête d'identité et de liens sociaux	Page 51	Page 59
Orientation 10 : Apporter des réponses adaptées pour la prise en charge des handicaps lourds	Page 51	Page 60

Excellence

page 53

Document
d'Orientations Document de
Déclinaisons

Axe 1 : Susciter et conforter la performance des activités socio-économiques qui font la singularité du territoire	Page 56	Page 62
Orientation 1 : Optimiser l'image d'excellence des terroirs viticoles	Page 56	Page 63
Orientation 2 : Définir un plan de localisation des zones d'entreprises	Page 57	Page 64
Orientation 3 : Développer les activités de tourisme fluvial	Page 57	Page 65
Orientation 4 : Faire du sport de haut niveau le symbole d'un territoire qui gagne	Page 57	Page 66
Axe 2 : Garantir une gestion optimale de ce qui fonde nos valeurs environnementales	Page 58	Page 67
Orientation 5 : Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau	Page 58	Page 68
Orientation 6 : Engager une politique volontariste de qualification et de promotion des paysages	Page 59	Page 69
Orientation 7 : Organiser la gestion des déchets	Page 59	Page 70
Axe 3 : Développer des transversalités et des échanges porteurs d'innovation et de progrès	Page 60	Page 71
Orientation 8 : Accompagner la conduite du projet de territoire d'une gouvernance locale d'excellence	Page 60	Page 72
Orientation 9 : Instituer le réseau pluri-disciplinaire des responsables sociaux locaux	Page 60	Page 73
Orientation 10 : Développer les échanges d'expériences avec d'autres territoires	Page 61	Page 74



SYNDICAT DU PAYS DU LIBOURNAIS

73, route de Paris – 33910 Saint Denis de Pile

Tél : 05 57 55 00 70 – Fax : 05 57 55 00 79 – Email : pays.libournais@wanadoo.fr